

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

- Loudeac Communauté Bretagne centre

2025 - 2031



« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

Sommaire :

1. LE CONTEXTE	3
2. LE TERRITOIRE DE LOUDEAC COMMUNAUTE - BRETAGNE CENTRE	6
2.1 - La présentation du territoire	6
2.2 – La compétence collecte et traitement des déchets	7
3. LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE	14
3.1 – La production des déchets	14
3.2 – La caractérisation des flux	15
3.3 – La volet biodéchets	20
3.4 – La valorisation des déchets	22
3.5 – Analyse AFOM prévention	26
4. LES OBJECTIFS	27
4.1 – Le cadre réglementaire	27
4.2 – La déclinaison territoriale des objectifs	28
5. LE PROGRAMME D’ACTIONS	29
5.1 – La gouvernance	29
5.2 – Les fiches actions	30

1. LE CONTEXTE

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

Tel est l'enjeu de la prévention des déchets.

1.1 - Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention est définie au sens de l'article 3 de la Directive 2008/98/CE comme « les **mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet**, et réduisant la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, ou la teneur en substances nocives des matières et produits ».

La prévention est également présentée comme prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets aussi bien au niveau européen que français.

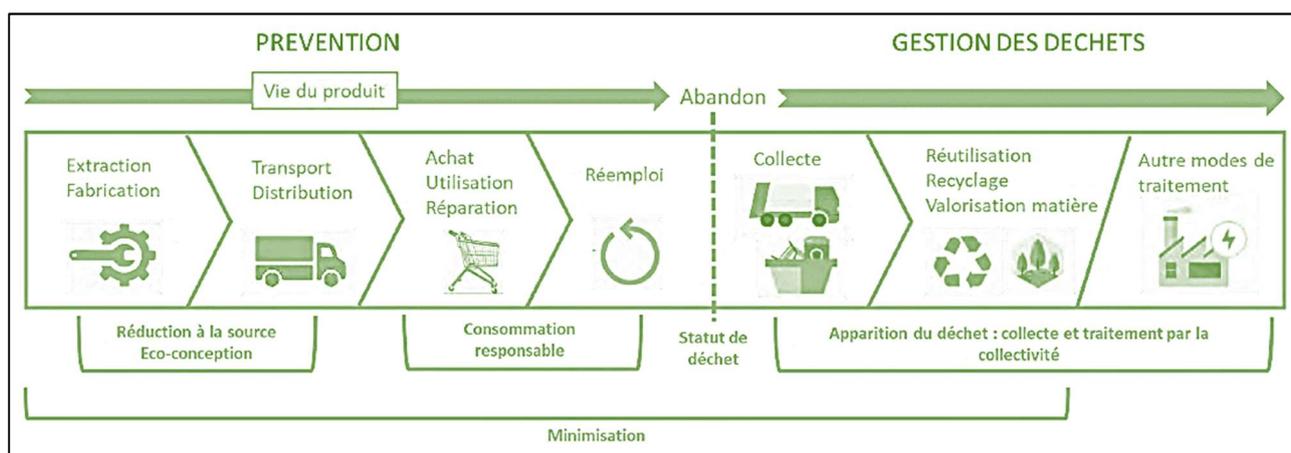


Figure 1 : limite entre prévention et gestion des déchets (source : PNPD 2014-2020)

La prévention des déchets est à dissocier du tri, de la collecte, du recyclage et de la valorisation puisqu'elle intervient en amont de toutes ces opérations.

Les mesures préventives à engager se situent donc avant l'abandon du produit et sa prise en charge par la collectivité, c'est-à-dire au niveau de :

- La production (conception, fabrication et distribution) en proposant des produits démontables, allégés, sans substances dangereuses et qui produisent peu de résidus de fabrication ;
- La consommation en agissant sur les modes d'acquisition et d'utilisation ;
- L'acte de jeter en favorisant le don, l'entretien, la réparation, le réemploi.

Dès lors que le déchet est apparu, on entre dans la gestion des déchets.

1.2 - Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est un document de planification territorial obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L.541-15-1 du code de l'Environnement et règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Il consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, **d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis** à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Un PLPDMA n'est plus limité dans le temps par une démarche contractuelle, mais « permanent, modifiable et révisable ». Il constitue une procédure d'amélioration continue au service de la prévention des déchets.

Les PLPDMA permettent ainsi de :

- Territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;
- Définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

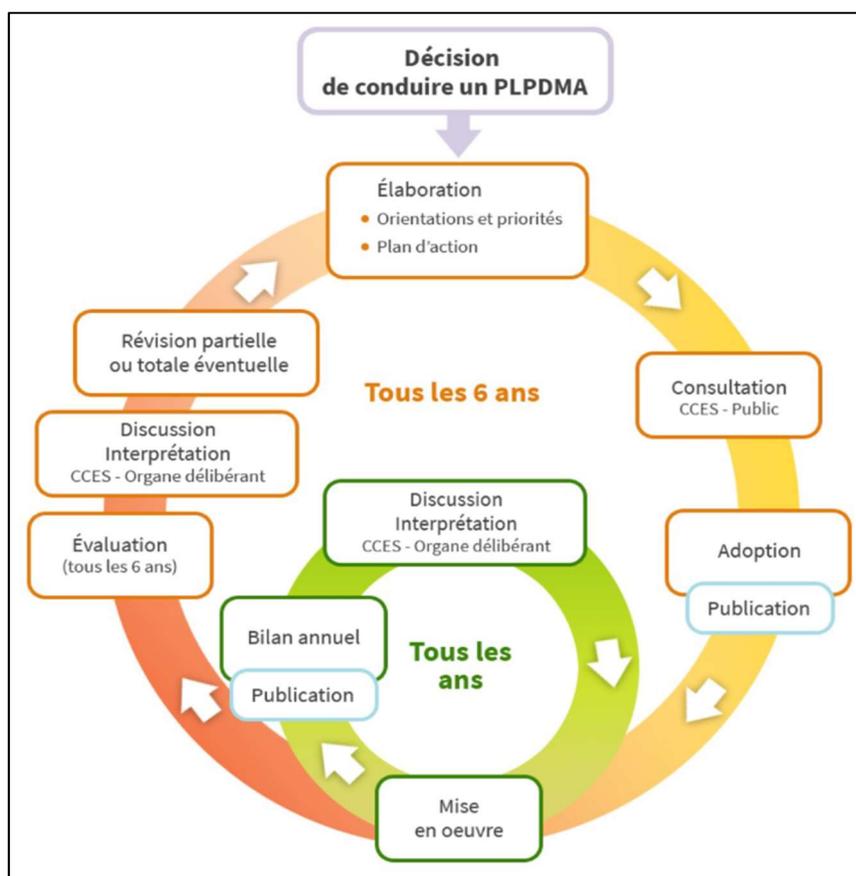


Figure 2 : Processus simplifié d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA

1.3 – Quels sont les déchets ménagers et assimilés ?

Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA). Il s'agit des déchets issus de l'activité domestique des ménages ou déchets non dangereux provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions.

Le périmètre couvert par le PLPDMA est matérialisé dans le schéma ci-dessous :

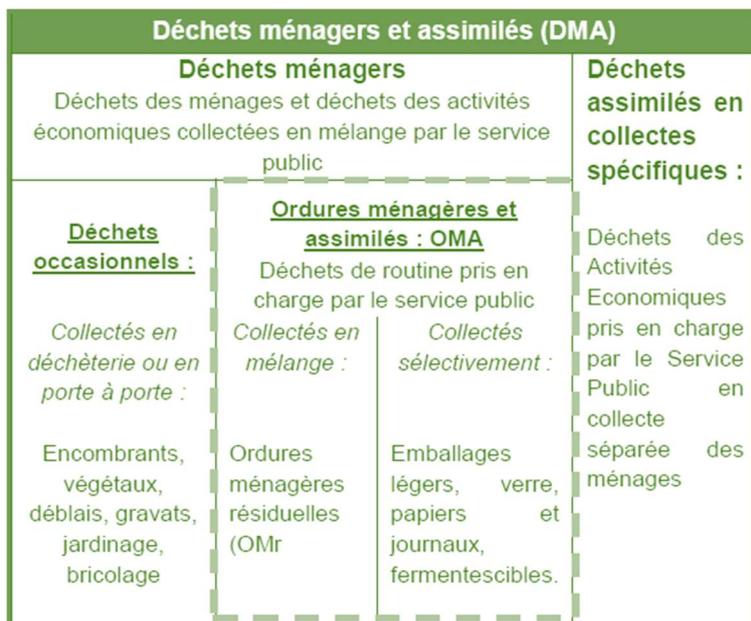


Figure 3 : les différents types de déchets

1.4 – Le cadre normatif

Le cadre normatif en matière de prévention est défini par 3 niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

1. le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 (PNPD) ;
2. les Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets (dangereux, non dangereux et BTP) ;
3. les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) obligatoires depuis le 1er janvier 2012. Ils sont portés par les collectivités en charge de la collecte des déchets.

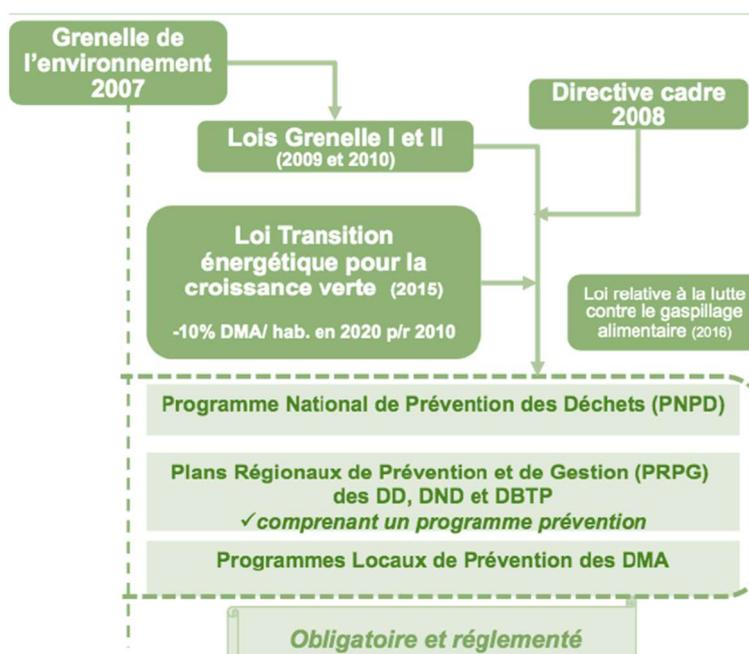


Figure 4 : Le cadre normatif synoptique

2. LE TERRITOIRE DE LOUDEAC COMMUNAUTE - BRETAGNE CENTRE

2.1 - La présentation du territoire

Loudéac Communauté - Bretagne Centre est un territoire rural, une communauté de communes de 52 000 habitants, composée de 38 communes et située au sud du Département des Côtes d'Armor.

La typologie d'habitat de Loudéac communauté est « **Rural avec ville centre** », Loudéac est la ville principale de la collectivité, elle regroupe près de 10 000 habitants.



Le territoire s'étend sur une superficie de 1 168 km² pour une densité de population de 44,4 habitant/km².

Les maîtres mots guidant l'action intercommunale : faire de Loudéac Communauté - Bretagne Centre un territoire rayonnant, innovant, entreprenant et accueillant. La communauté de communes s'efforce de garantir des services de proximité de qualité sur l'ensemble de son territoire et exerce pour cela diverses compétences :

- Le développement économique, en accompagnant les entrepreneurs désireux de s'installer parmi les 5 000 entreprises déjà implantées sur le territoire
- Le tourisme autour de la destination « Kalon Breizh - Cœur de Bretagne » et le site phare du Lac de Guerlédan
- La politique du logement et du cadre de vie, par un accueil logement tout public et des solutions d'hébergements diversifiées et adaptées
- L'environnement via notamment la collecte et le traitement des déchets ménagers, l'assainissement, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, l'amélioration de la qualité de l'eau et les actions de développement et de maîtrise de l'énergie
- Le développement culturel et sportif décliné autour des écoles de musique, de la lecture publique, des activités de sports nature, aquatiques et équestres
- L'action sociale, par une politique enfance-jeunesse volontariste (modes d'accueil adaptés et activités jeunesse diversifiées), par le service de transports à la demande et les services à la personne (aide et soins à domicile, portage de repas, santé)
- Le numérique, par le déploiement généralisé du Très Haut Débit à échéance 2026 et l'animation espaces numériques...

Afin de mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire au service des habitants, Loudéac Communauté - Bretagne Centre s'est dotée d'un projet de territoire avec 4 ambitions fortes :

- Ambition 1 : « Bretagne Centre, un territoire naturel pour entreprendre, innover et travailler »
- Ambition 2 : « Bretagne Centre, un territoire aux ressources à préserver et valoriser »
- Ambition 3 : « Bretagne Centre, un territoire au service du bien vivre »
- Ambition 4 : « Bretagne Centre, un territoire connecté »

2.2 – La compétence collecte et traitement des déchets

Le service de collecte

Loudéac Communauté - Bretagne Centre exerce la compétence collecte sur l'ensemble de son territoire hormis 4 communes - Loscouët-sur-Meu, Mérillac, Saint-Launeuc, Trémoré - adhérentes au SMICTOM Centre Ouest 35 pour la collecte et le traitement.

Pour les 35 communes dont elle a la compétence collecte, soit un bassin de 49 000 habitants, la communauté de communes a transféré la compétence traitement au syndicat KERVAL Centre Armor.

Loudéac Communauté - Bretagne Centre propose un service de proximité adapté au besoin des usagers avec deux flux - OMr et CS - collectés en porte-à-porte. Ce mode de collecte permet aux usagers de gérer leur production de déchets, ce qui constitue un contexte favorable à la mise en place d'une TEOM incitative.

Le service a déjà été optimisé notamment au niveau des fréquences de collecte et avec l'utilisation de la préhension latérale pour une partie des collectes.

Depuis 2020, plusieurs évolutions du service ont été mises en place :

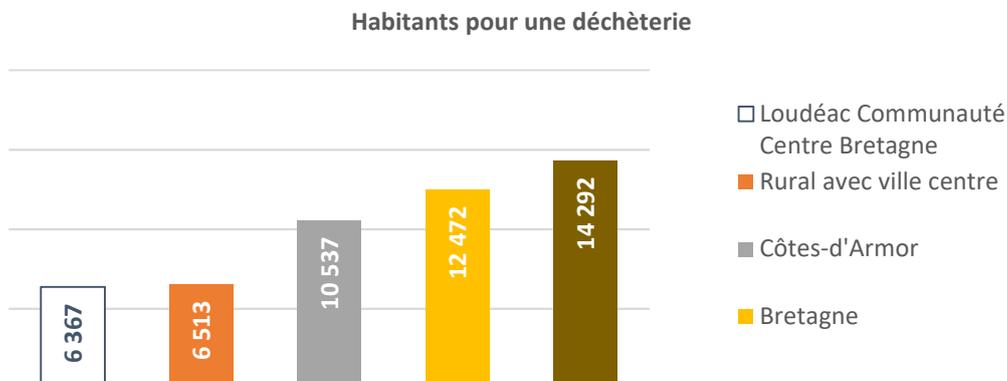
- Un passage en prestation de service pour la collecte en porte-à-porte depuis le 1^{er} janvier 2020 ;
- Une évolution des fréquences de collecte vers le C0,5 sur l'ensemble du territoire depuis 2020 avec une exception de collecte en C1 en centre-ville de Loudéac ;
- La dotation en bacs individuels pucés pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective pour l'ensemble des usagers du service depuis le 1^{er} janvier 2021 ;
- Une exploitation du centre de transfert de Loudéac (zone des Parpareux) confiée au prestataire privé.



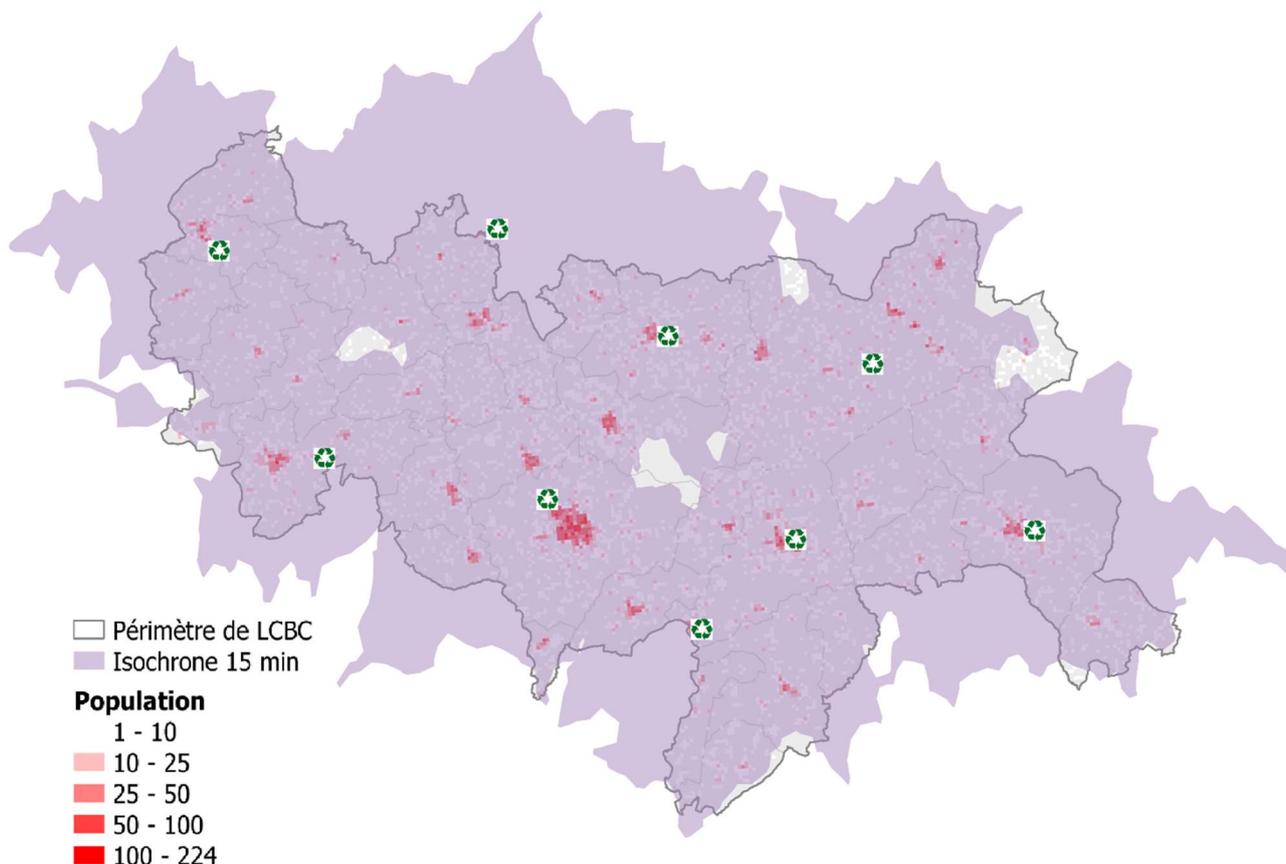
Les déchèteries

Loudéac Communauté - Bretagne Centre dispose de 9 déchèteries réparties sur son territoire. Les hauts-de-quai et les bas-de-quai sont gérés en régie.

Le taux de couverture du territoire est d'une déchèterie pour 6 347 habitants. Ce taux est dans les standards des territoires ruraux avec ville centre et bien meilleur que les référentiels, notamment des Côtes-d'Armor.



Les 9 déchèteries permettent de bien desservir les usagers de la collectivité : 85% des usagers sont à moins de 10min d'une déchèterie et la grande majorité des habitants sont à moins de 15 minutes en voiture (Cf. carte des isochrones ci-dessous). Pour information, l'ADEME préconise un temps de déplacement maximum de 10 à 15 minutes.



Les déchèteries de la collectivité permettent la réception et la collecte de 17 flux pour les usagers :

- Encombrants
- Ferrailles
- Bois
- Cartons
- Gravats
- Plâtre
- Déchets verts
- DEEE
- DASTRI
- DMS
- Piles
- Lampes
- Cartouches d'encre
- Batteries
- Huiles végétales
- Huiles minérales
- Textiles

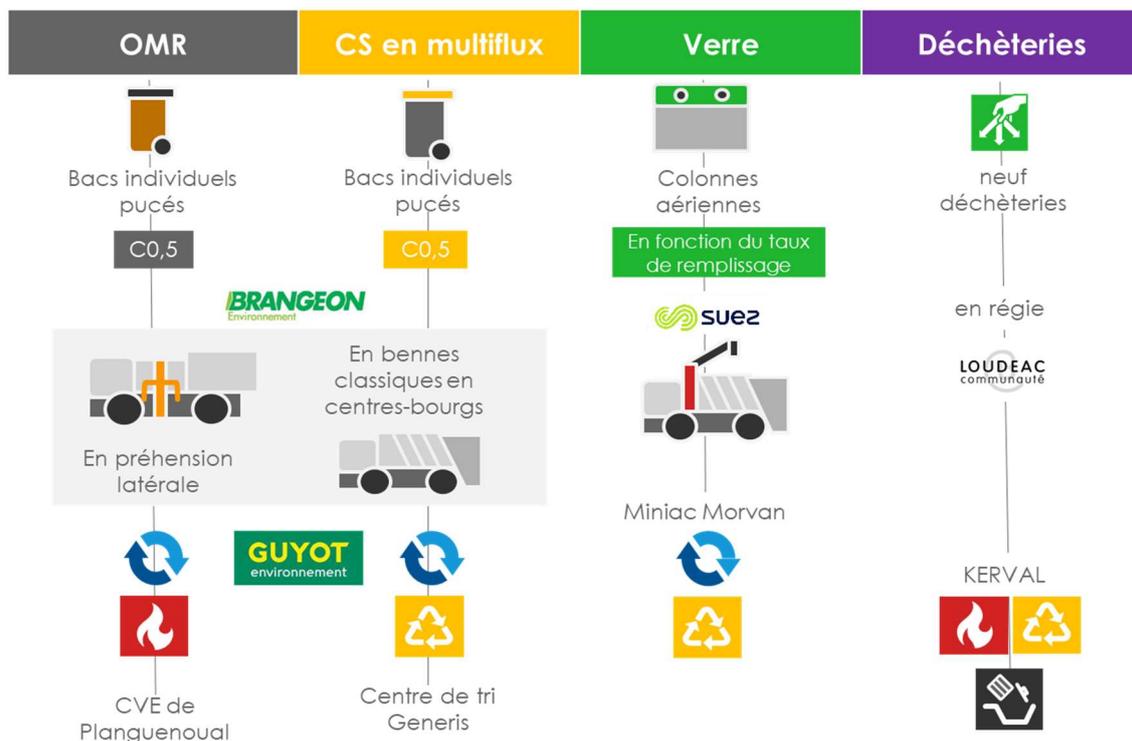
Les déchèteries ne sont actuellement pas équipées de contrôle d'accès. Les particuliers peuvent venir y déposer leurs déchets sans limitation de passage. Les professionnels doivent être munis d'une carte d'accès pour utiliser les déchèteries du territoire.

Les professionnels sont facturés au volume pour les flux suivants :

- Déchets verts ;
- Encombrants ;
- Placo ;
- Gravât ;
- Bois ;
- Déchets dangereux (peintures, solvants...).

Le volume maximal journalier des apports est limité à 2 m³ par usager (ménages et professionnels), et 50 kg/mois pour les déchets toxiques (pour les professionnels).

L'organisation générale du service est synthétisée dans le synoptique ci-dessous :



La communication et la prévention

La communication directe avec les usagers est réalisée par le service Déchets qui assure l'accueil physique, téléphonique et renseigne les administrés sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la collecte et les déchèteries.

Le service Communication est constitué de deux chargés de communication. Il travaille avec le service Déchets pour la réalisation et la mise à jour de plusieurs outils à destination des usagers du territoire :

- Le site internet de la collectivité ;
- Les réseaux sociaux ;
- La communication ponctuelle (affiches, flyers) ;

Le **guide de tri**, le **guide des déchèteries** et le **guide de collecte** des déchets ménagers, mis à jour régulièrement, sont disponibles sur le site de la collectivité. Ils constituent des supports de communication sur les consignes de tri, les bonnes pratiques pour la collecte, les déchèteries et la facturation de la TEOM.

Je gère mes déchets. J'adopte les bons gestes !



GUIDE DU TRI

LOUÉAC
communauté

TRI SÉLECTIF

BOUTELLES, FLACONS, EMBALLAGES PLASTIQUES

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

BRIQUES ET CARTONNETTES

PAPIERS, JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES

En vrac, bien vidés, non lavés. Pas imbriqués

COMPOST

DÉCHETS ALIMENTAIRES

DÉCHETS DE MAISON

DÉCHETS DE JARDIN

AVEC MODÉRATION

Télécharger notre guide du compostage

ORDURES MÉNAGÈRES

PRODUITS D'HYGIÈNE

LITIÈRES

POISSONS, OS, VIANDES

Déchets à placer dans des sacs fermés à l'intérieur du conteneur

Guide du tri

Téléchargez l'application guide du tri !

VERRES

BOCAUX, POTS EN VERRE, FLACONS

BOUTELLES

AMPOULES, ASSIETTES, BOUGIES

Les emballages en verre sont présentés vidés de leur contenu et sans bouchon ni couvercle.

TEXTILES

CHAUSSURES PAR PAIRE

VÊTEMENTS, MAROQUINERIES, LINGES DE MAISON

Couettes, oreillers vont en déchetteries. Vos textiles doivent être secs, non souillés et conditionnés dans des sacs.

DÉCHETS DE SOINS

Pharmacie

GUIDE DES DÉCHETTERIES

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

CORLAY	Mardi et jeudi	9 h à 11 h 45 14 h à 17 h 30
	Samedi	9 h à 11 h 45
LA CHÈZE	Mardi et jeudi	9 h à 11 h 45 14 h à 17 h 30
	Samedi	9 h à 11 h 45
MERDRIGNAC	Lundi	14 h à 17 h 30
	Mercredi, vendredi et samedi	9 h à 11 h 45 14 h à 17 h 30
GUERLÉDAN/ MÔR-DE-BRETAGNE	Lundi, mercredi, vendredi et samedi	9 h à 11 h 45 14 h à 17 h 30
PLÉMET	Lundi, mercredi et vendredi	9 h à 11 h 45 14 h à 17 h 30
	Samedi	14 h à 17 h 30
SAINT-GOUËNO	Lundi	9 h à 11 h 45
	Mardi, jeudi et samedi	9 h à 11 h 45 14 h à 17 h 30
L'HERMITAGE-LORGE	Lundi, mercredi, vendredi, samedi	9 h à 11 h 45 14 h à 17 h 30
LOUÉAC	Du lundi au samedi	9 h à 11 h 45 14 h à 17 h 30
PLOUGUENAST	Mardi et jeudi	9 h à 11 h 45 14 h à 17 h 30
	Samedi	14 h à 17 h 30

ACCEPTÉS DANS TOUTES LES DÉCHETTERIES DU TERRITOIRE



Gardiennes et Gardiens de déchetterie de Louéac communauté

Leur rôle est essentiel pour la bonne gestion des sites. Nos équipes sont chargées de vous accueillir et de vous orienter.

Face à des refus de dépôts ou remarques sur le non respect des consignes de tri, ils sont confrontés à des insultes, menaces et des agressions physiques de la part de certains usagers.

STOP AUX INCIVILITÉS !

Témoignons nous collectivement les règles élémentaires de courtoisie et de respect.

*Déchets d'équipements électriques et électroniques

DÉCHETS REFUSÉS

Ces déchets ne doivent pas être déposés dans les ordures ménagères résiduelles, ni en déchetterie et doivent suivre des filières de collecte et traitements spécifiques.



Service déchets : 02 96 66 40 10 • servicedechets@loudeac-communaute.bzh • www.bretagnecentre.bzh

LOUÉAC
communauté

Lors de la mise en place de la collecte en porte-à-porte en 2020, un travail important de communication a été réalisé chez les particuliers, les bailleurs et les entreprises.

Depuis mars 2023, un agent de pré-collecte est affecté sur le territoire pour effectuer des opérations de terrain :

- La gestion de la conteneurisation, réparation et changement de bacs avec une visite en porte-à-porte (50% du temps de travail) ;
- Ambassadeur du tri : au démarrage, sa mission était de rencontrer les professionnels du territoire. Depuis, l'ambassadeur suit les circuits de collecte, commune par commune, pour contrôler les bacs présentés à la collecte. Les bacs présentant des anomalies (mauvaise orientation, qualité du tri, débordements) sont étiquetés et non collectés. Les services municipaux sont prévenus en amont du passage de l'ambassadeur du tri. (50% du temps de travail).

La prévention

Une première opération de promotion du compostage a été réalisée en 2018 où 140 composteurs ont été distribués aux administrés. Une seconde opération a été lancée au printemps 2024, avec plus de 3 000 composteurs commandés/distribués.

Une animatrice du compostage a été recrutée en avril 2024 afin de promouvoir, sensibiliser, mobiliser et développer des actions de compostage sur le territoire, que ce soit en individuel ou en collectif.



Les instruments économiques

Loudéac Communauté est passée d'un mode de facturation en REOM avant 2023 à la TEOM en 2023.

La collectivité applique toujours une redevance spéciale pour les professionnels, dont la tarification est basée sur le volume du conteneur et la fréquence de collecte.

Pour accompagner la décision de passage en TEOM, la collectivité a engagé une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative et du tri à la source des biodéchets qui permettra de choisir un scénario à mettre en application.

Ce choix de TEOM en 2023 et de TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative), à terme, permettront :

- De garantir un paiement par tous les foyers
- La disparition des impayés
- D'encourager à consommer de façon plus responsable et sensibiliser l'usager sur l'impact de son comportement
- De réduire les tonnages des déchets, en améliorant le geste de prévention
- D'encourager à trier nos déchets pour une meilleure valorisation matière et/ou organique
- De respecter les contraintes nationales afin de gérer les déchets dans le périmètre régional (fin de l'enfouissement en centre technique de nos déchets)
- D'assurer le financement face aux augmentations des coûts de traitement des déchets liés aux contraintes nationales et l'évolution des équipements de traitement et des couts de l'énergie et des carburants

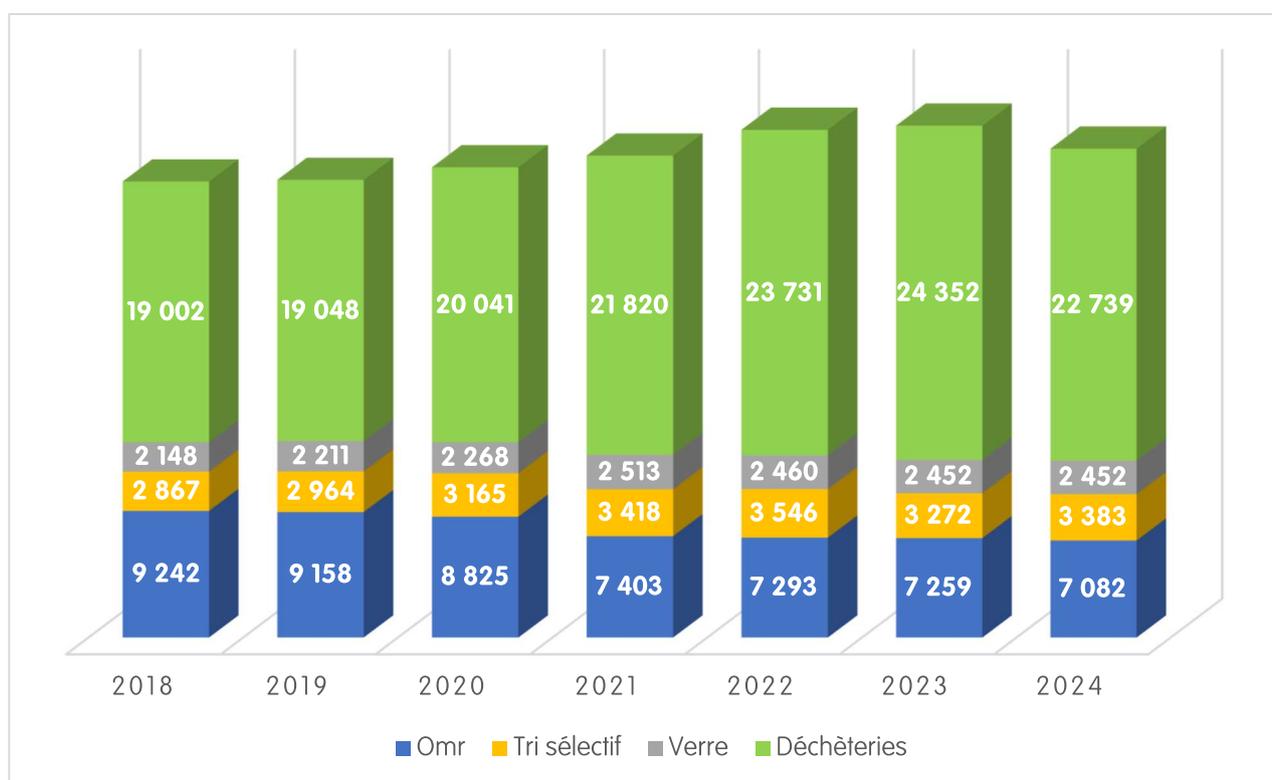
A titre d'information, le taux de TEOM est passé de 13,5% en 2023, à 15,57% en 2025.

3. LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

3.1 – La production des déchets

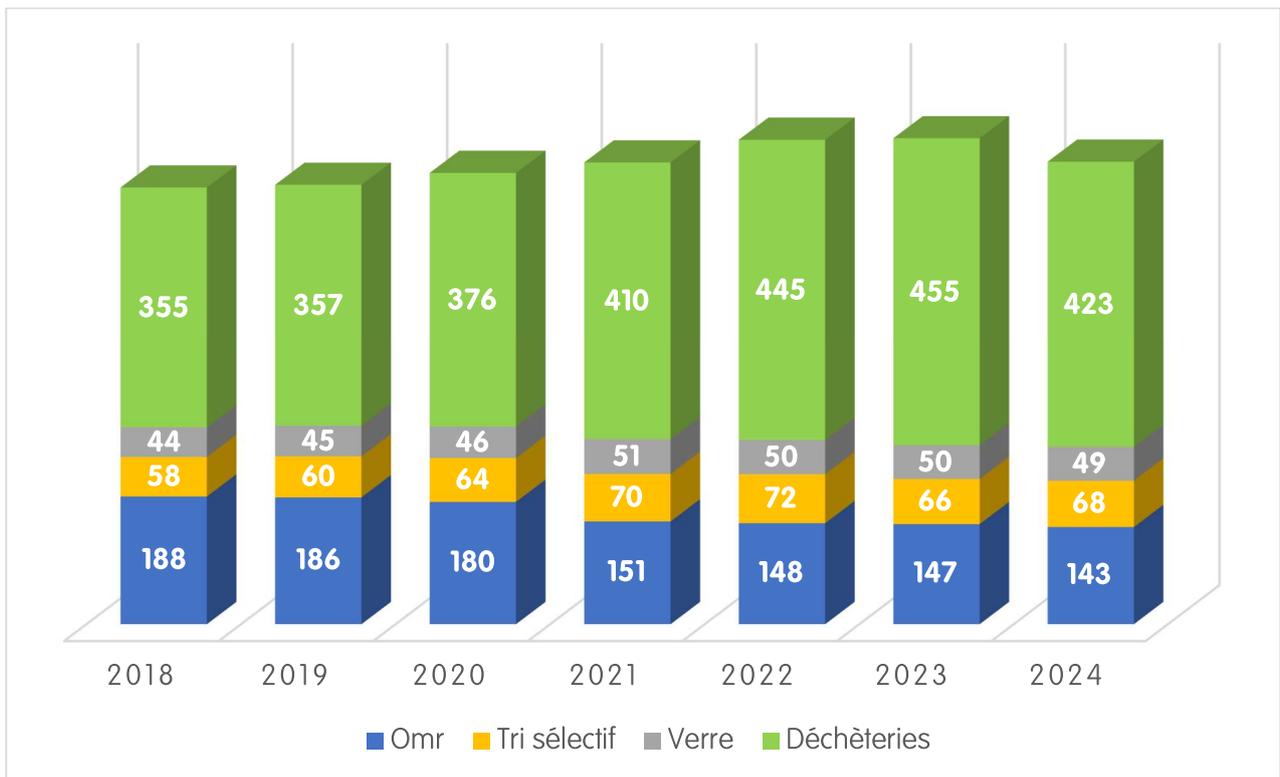
L'évolution des tonnages :

- Les tonnages d'OMr sont à la baisse : -23,4 % entre 2018 et 2024, la part d'OMr collectée dans les DMA est de plus en plus faible
- Parallèlement, les quantités de recyclables collectées sont à la hausse, en particulier depuis 2020 avec la mise en place de la collecte en porte-à-porte pour tous les usagers
- Les apports en déchèteries ont augmenté significativement en 2022 et 2023 : +28 % en 2023 par rapport à 2018, avec une baisse observée en 2024 ;



Les ratios par habitant :

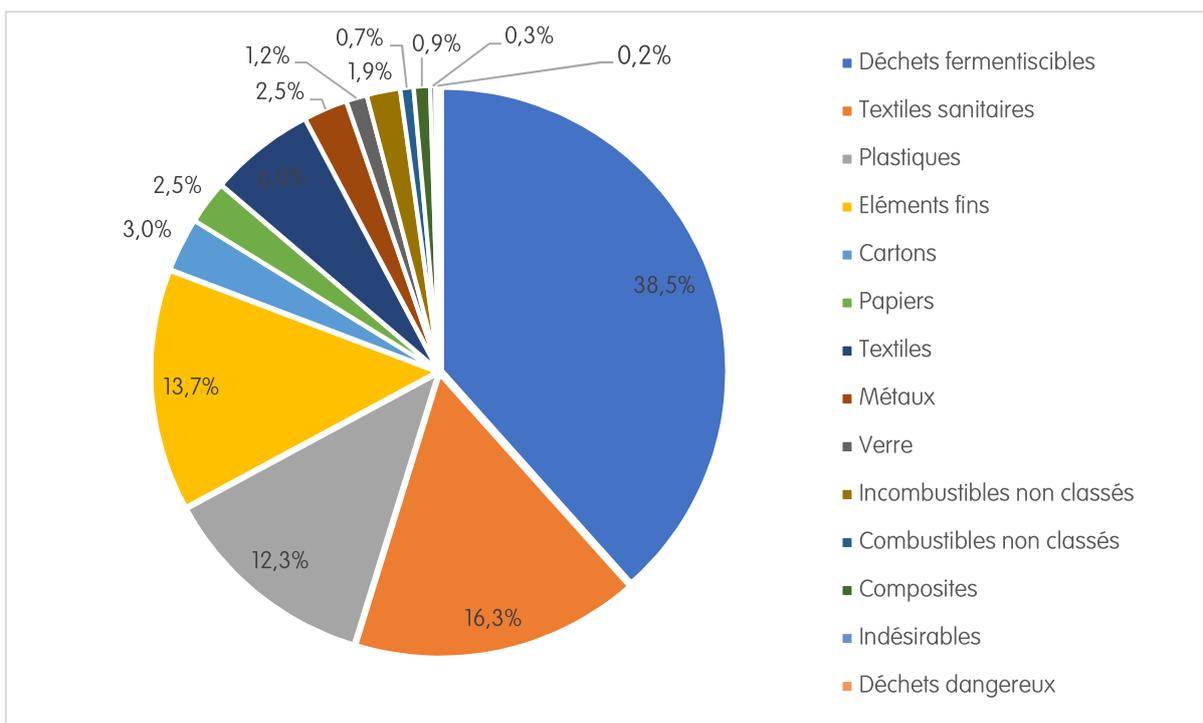
- Les tonnages d'OMr ont tendance à baisser depuis 2018 : -21,8 % entre 2018 et 2023
- Parallèlement, les quantités de recyclables collectées sont à la baisse en 2023 après une hausse constatée depuis la mise en place de la collecte en porte-à-porte pour tous les usagers
- Le ratio de déchets collectés en déchèteries a augmenté significativement depuis 2018 : +28 % entre 2018 et 2023 (dont 215 kg / hab de déchets verts...)



3.2 – La caractérisation des flux

Le flux Omr :

- Echantillonnage réalisé à l'hiver 2024 ramené à la production d'Omr 2023 par habitant et par an



	Loudeac Communauté Bretagne Centre	Loudeac Communauté Bretagne Centre
	Prod/tonnes/an	Prod/hab/an
	7259	144
déchets fermentescibles	2791	55,2
textiles sanitaires	1182	23,4
plastiques	896	17,7
éléments fins	996	19,7
cartons	221	4,4
papiers	179	3,5
textiles	433	8,6
métaux	180	3,6
verres	85	1,7
incombustibles non classés	137	2,7
combustibles non classés	54	1,1
composites	67	1,3
indésirables	21	0,4
déchets dangereux	16	0,3

Ces caractérisations permettent de réaliser un état des lieux des flux présents dans la poubelle des usagers. Elles révèlent que plus de 50% des déchets contenus dans les OMr pourraient être évités, par renforcement du geste de tri mais aussi par la prévention :

- Les biodéchets (biodéchets alimentaires) représentent 38% des OMr et peuvent être détournés par la mise en place d'un tri à la source ;
- La collecte sélective représente 12% des OMr, un renforcement du geste de tri permettrait de détourner ces flux vers les filières de valorisation adaptées ;

Les résultats des caractérisations OMr confirment la présence de marges de manœuvre importantes sur ce flux **qui pourraient être valorisés autrement** : en majorité les recyclables et les biodéchets. La tarification incitative et le tri à la source des biodéchets sont des leviers puissants pour sortir du flux OMr ces déchets qui pourraient être détournés.

De plus, la **densification du réseau de colonnes pour le verre et l'amélioration de leur attractivité** permettraient d'inciter les usagers vers un meilleur geste de tri.

Le flux CS

La synthèse des caractérisations réalisées en 2023 par le syndicat de traitement Kerval sur le flux PEHV collecté sur Loudéac Communauté - Bretagne Centre est présentée dans le graphique suivant :

Caractérisation des PEHV 2023

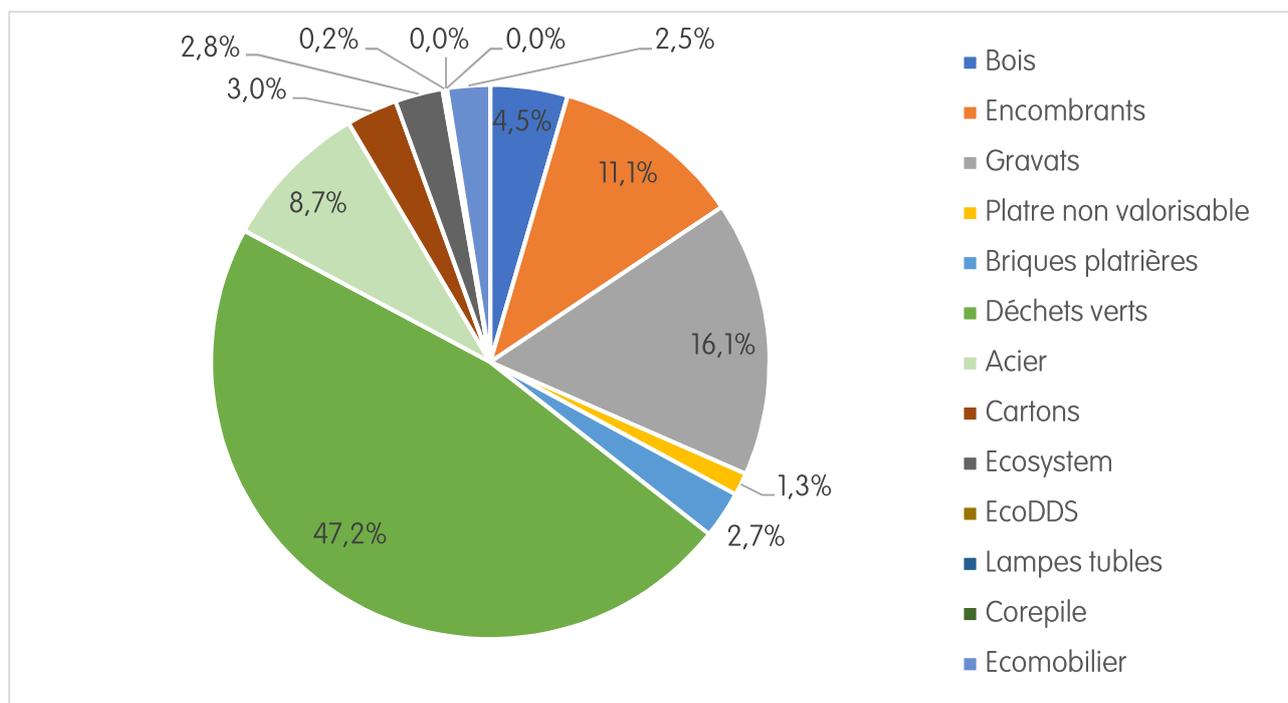


La moyenne du taux de refus pour l'année 2023 s'élève à 35 %, soit un tiers des emballages et papiers collectés. Ce taux est assez important et est en augmentation : en 2022 le taux de refus de tri était de 29%.

Lors de la mise en place de la tarification incitative, il sera important de **développer la communication** et de **contrôler les bacs jaunes** à la collecte. L'objectif est de repérer les erreurs de tri et d'éviter une augmentation du taux de refus.

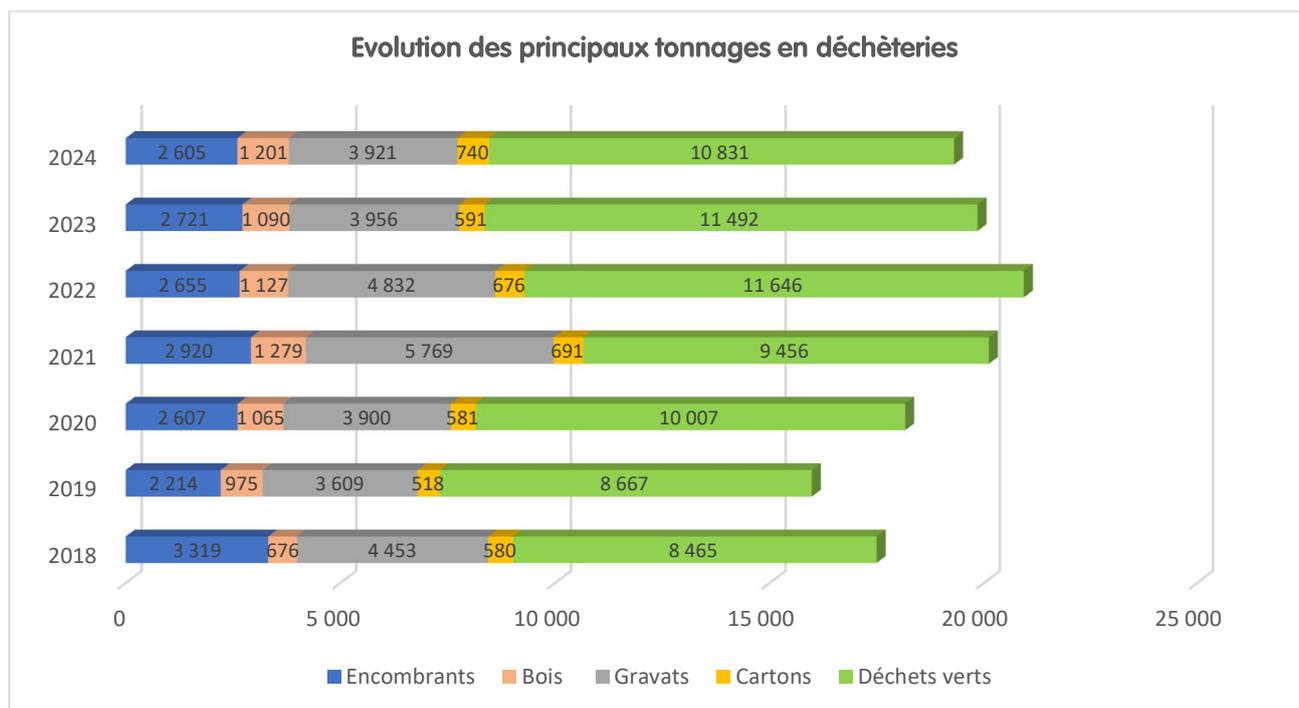
Les apports en déchèterie :

- Sur l'année 2024



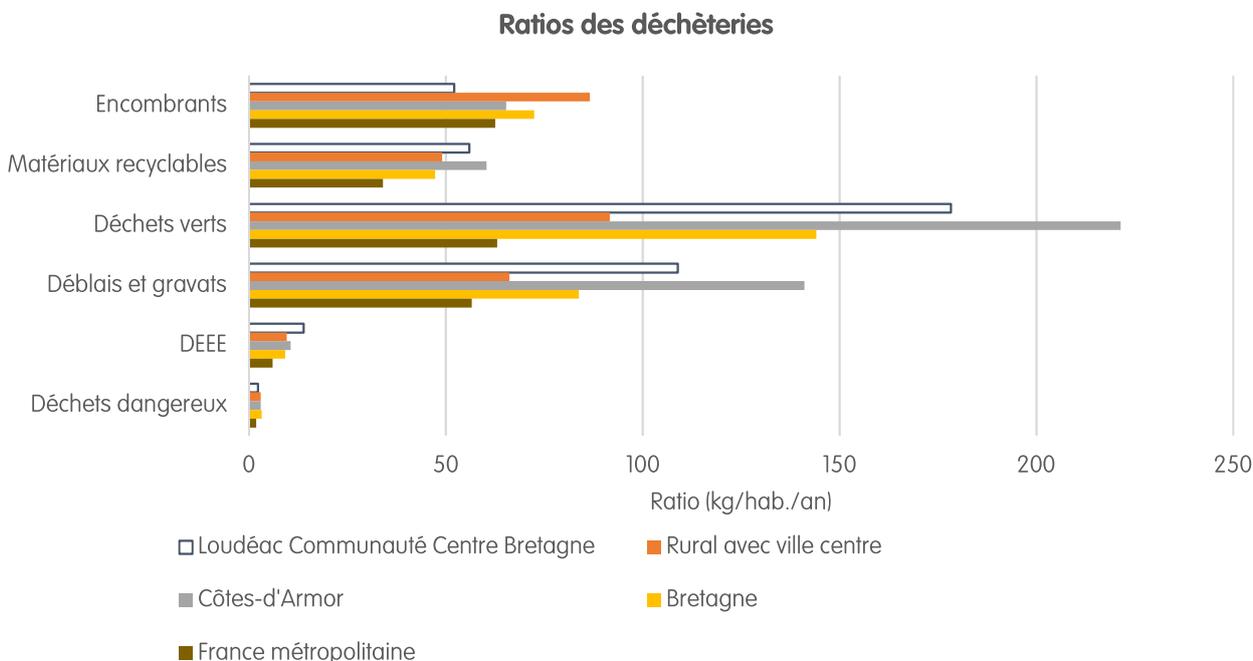
	Kg par hab	Par an	%
Bois	22	1 202	5,29%
Encombrants	48	2 605	11,46%
Gravats	73	3 921	17,24%
Plâtre non valorisable	6	346	1,52%
Briques plâtrières	10	548	2,41%
Déchets verts	201	10 831	47,63%
Acier	19	1 005	4,42%
Cartons	14	740	3,25%
Ecosystem	13	706	3,10%
EcoDDS	1	72	0,32%
Hors EcoDDS	1	51	0,22%
Corepile	0	7	0,03%
Ecomobilier	12	658	2,89%
Recyclerie	0	12	0,05%
Huiles alimentaires	0	4	0,02%
Huiles moteur	1	31	0,14%

Le graphique suivant détaille l'évolution des tonnages collectés par flux dans les déchèteries de la Collectivité.



L'ensemble des flux de déchèterie sont à la hausse avec une augmentation de 28 % des tonnages entre 2018 et 2024. En particulier, une augmentation importante des apports liée aux flux de déchets verts (qui représentent 48% des flux déchèteries en 2024) et de gravats (jusqu'en 2022, puis diminution). A noter que le flux encombrant est en diminution depuis 2018 (-23%).

Le graphique suivant présente les ratios de collecte en déchèteries par flux en 2021 pour Loudéac Communauté - Bretagne Centre comparés aux référentiels de la typologie d'habitat et géographiques.



Les ratios collectés en déchèteries présentent les caractéristiques suivantes :

- Une quantité importante de déchets verts sont collectés en déchèteries, comme pour toutes les collectivités des Côtes-d'Armor.
- Les ratios d'encombrants sont maîtrisés : un meilleur geste de tri en déchèterie et des campagnes de prévention spécifiques permettraient de réduire encore ce flux en favorisant le réemploi et le recyclage ;
- Les ratios de gravats sont supérieurs aux référentiels et peuvent être liés à l'utilisation des déchèteries par des professionnels.

Les ratios collectés en déchèterie sont supérieurs aux référentiels et à la hausse.

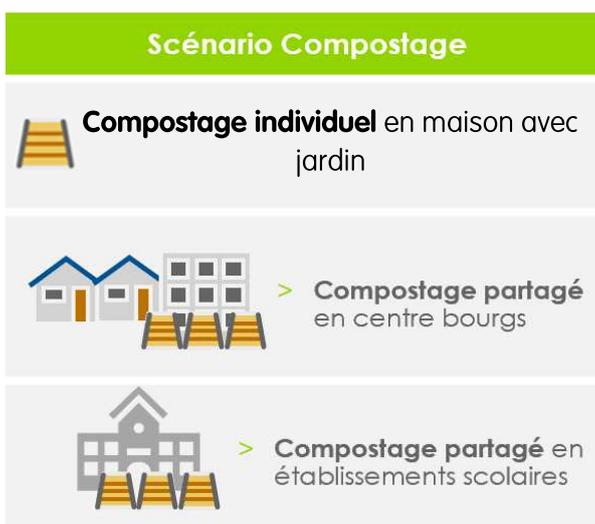
La mise en place d'une tarification incitative entraîne souvent une augmentation des tonnages apportés en déchèterie. Il faudra donc tenir compte de cette potentialité dans la suite de l'étude (nombre d'agents d'accueil suffisant, nombre de bennes suffisant et/ou augmentation du nombre

3.3 – Le volet biodéchets

Le tri à la source des biodéchets s’inscrit dans une démarche environnementale et réglementaire.

Dès 2018, Loudéac Communauté a distribué 140 composteurs à ses administrés. L’ambition environnementale est identifiée depuis plusieurs années. Loudéac Communauté souhaite un retour au sol des déchets organiques de ses administrés afin de limiter l’empreinte écologique de leur destruction en incinération.

Depuis 2024 et l’obligation réglementaire du tri à la source des biodéchets, Loudéac Communauté a accéléré ses actions de proximité, à travers le compostage individuel et collectif. Les maisons avec jardins seront équipées de composteurs individuels. Les centre-bourgs et les établissements scolaires seront équipés de composteurs collectifs.



Compostage individuel

Dès 2024, Loudéac Communauté a proposé des composteurs individuels de 400 litres, ainsi qu’un bioseau à ses administrés. Un tarif à 20€ a été fixé par les élus pour l’acquisition de ces deux outils. Près de 3 000 commandes ont été traitées au cours de l’année.

Dans le but d’apporter un conseil et une expertise optimisée, une animatrice du compostage a été recrutée en avril 2024. Grâce à ses compétences techniques, elle a engagé des ateliers de formation au compostage lors des distributions des composteurs et d’évènements « Tous au compost » ou lors de la semaine européenne des déchets.



Formation au compostage

Compostage collectif

Dans le but de proposer une solution de tri à la source des biodéchets aux foyers et aux établissements ne profitant pas d'espace extérieur, Loudéac Communauté souhaite initier le déploiement et l'installation de composteurs collectifs. Ceux-ci seraient accessibles gratuitement aux habitants désirant composter leurs déchets fermentescibles. Un conventionnement sera proposé aux mairies volontaires. L'animatrice du compostage recrutée sera chargée de la gestion des sites : relation avec les usagers volontaires, de la relation avec les référents de sites, de l'entretien des sites, de l'apport de matière sèche...

De plus, Loudéac Communauté souhaite développer un partenariat avec le réseau Coopératerre. L'association met en place des jardins partagés sur le territoire. Loudéac Communauté a la volonté d'installer des composteurs collectifs sur chaque site. Les déchets verts issus des jardins pourraient être compostés pour retourner au sol. Les usagers seraient également invités à y déposer leurs biodéchets. Cinq jardins ont été identifiés actuellement, sur les communes de Plessala, Le Gouray, Loudéac, Guerlédan et La Chèze. Le site sur la commune du Gouray a été ouvert en avril 2025. Les composteurs collectifs ont été installés. L'animatrice du compostage a formé l'ensemble des participants lors d'une formation initiatrice.



Formation des participants au compostage collectif sur le site du Gouray

3.4 – La valorisation des déchets

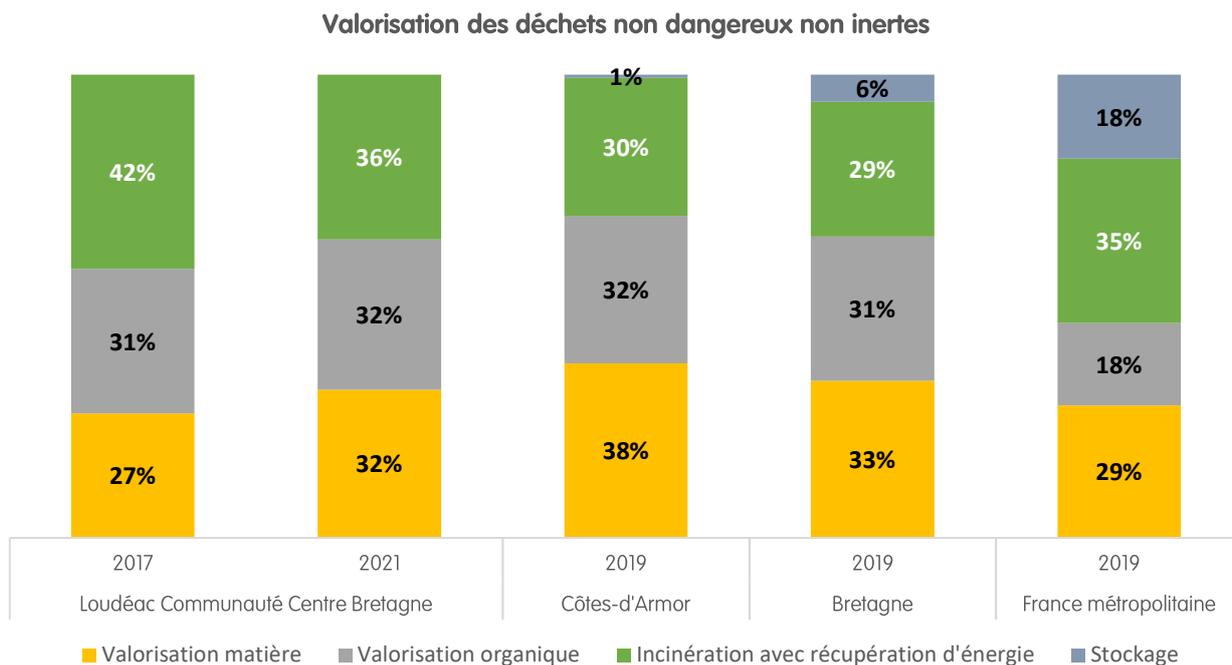
Loudéac Communauté - Bretagne Centre a transféré la compétence traitement au syndicat KERVAL. Les fiches suivantes détaillent les caractéristiques des sites de traitement utilisés.

OMr	
Nom de l'installation	UVE de Lamballe Armor
Localisation	Planguenoual
Exploitant	Suez Environnement
Capacité nominale	44 000 t/an

PEHV	
Nom de l'installation	Centre de tri GENERIS
Localisation	Ploufragan
Exploitant	Suez Environnement
Capacité nominale	35 000 t/an

Encombrants	
Nom de l'installation	Unité de tri et de valorisation énergétique et matière
Localisation	Ploufragan
Exploitant	Suez Environnement
Capacité nominale	65 000 t/an
Nom de l'installation	Installation de stockage de Lantic
Localisation	Lantic
Exploitant	CNIM Ouest Armor
Capacité nominale	14 000 t/an
Déchets traités	Refus fin provenant de Ti Valo

Le graphique suivant présente la répartition des modes de valorisation des tonnages de DMA hors inertes (gravats et plâtre) de Loudéac Communauté - Bretagne Centre comparée aux référentiels.



La répartition des modes de valorisation de Loudéac Communauté - Bretagne Centre est proche de celle du département des Côtes-d'Armor. L'incinération reste le principal mode de traitement des déchets pour la collectivité.

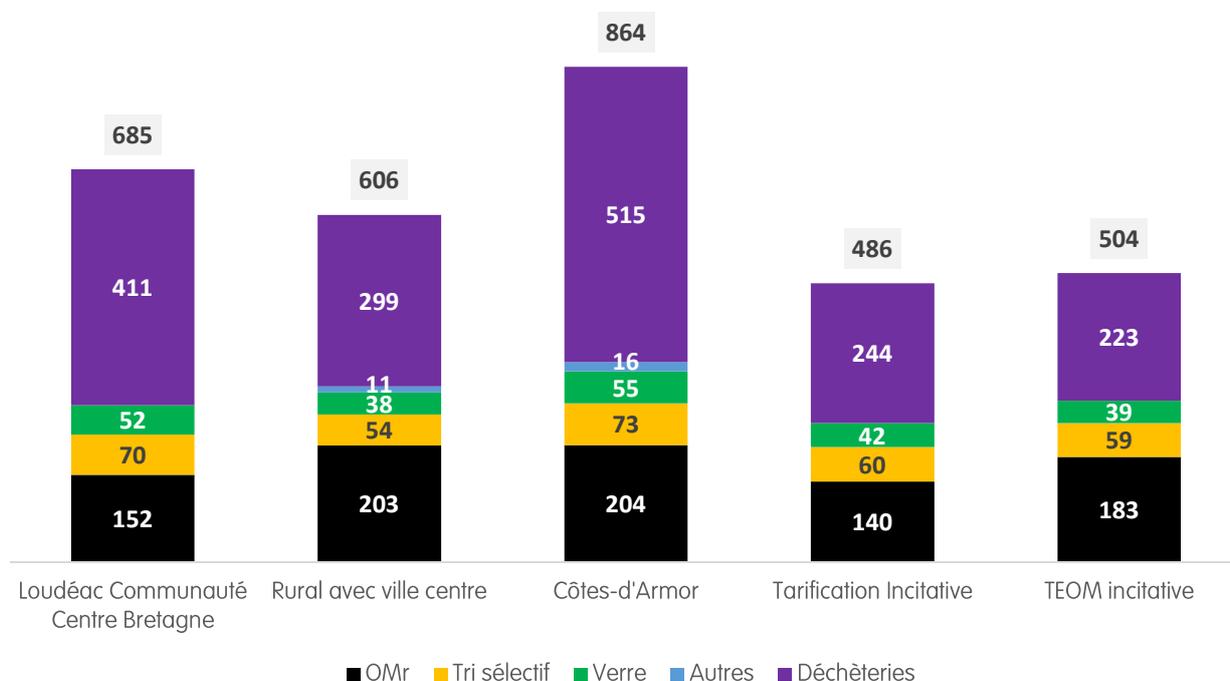
La part de DMA valorisée est en augmentation depuis 2017, en particulier grâce à la baisse des tonnages d'OMR.

Plus de la moitié des déchets collectés par la collectivité font l'objet d'une valorisation matière ou organique. Une évolution en TEOM incitative et un tri à la source des biodéchets permettraient d'augmenter cette part valorisée et de réduire la part incinérée.

Les caractéristiques des flux de déchets :

Le graphique suivant présente les ratios de collecte par flux de Loudéac Communauté - Bretagne Centre en 2021 comparés aux référentiels 2019 de la typologie d'habitat, départemental et des collectivités en tarification incitative et TEOM incitative (en kg/hab).

Situation des performances de DMA dans les référentiels (en kg/hab)



La catégorie « Autre » représente les collectes d'encombrants, des déchets verts ou de cartons entre autres.

Les performances de collecte de Loudéac Communauté - Bretagne Centre sont bonnes, avec un ratio d'OMr plus faible que les référentiels de la typologie d'habitat et du département et des performances de tri plus élevées ou similaires.

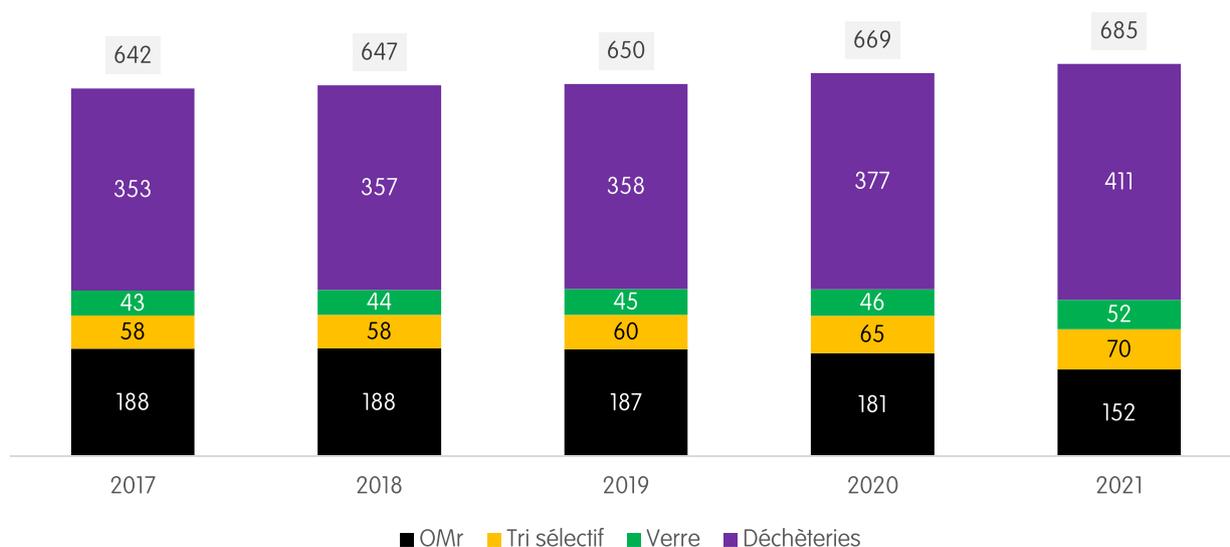
Des marges d'amélioration sont encore possibles notamment au niveau du flux déchèteries mais aussi OMR.

A noter que si la moyenne des performances de TEOM incitative en France est de 183 kg/hab, cette donnée n'est pas représentative pour Loudéac Communauté - Bretagne Centre :

- Encore relativement peu de collectivités utilisent ce mode de tarification : 21 collectivités en 2021 ;
- La majorité des collectivités en TEOM incitative sont de typologie plus urbaine que Loudéac Communauté - Bretagne Centre avec par conséquent des ratios de collecte plus élevés et des performances moins bonnes.

Le graphique suivant présente l'évolution des ratios de collecte par flux entre 2017 et 2021 pour LCBC (en kg/hab).

Evolution des performances de DMA (en kg/hab)



Entre 2017 et 2021, les ratios de DMA ont augmenté de 6,7 % et les OMr ont diminués de 19,4 %. En parallèle, les ratios de recyclables (tri sélectif et verre) ont augmenté de 20,4 %.

Les évolutions du service, notamment avec le passage en porte-à-porte, réalisés par Loudéac Communauté - Bretagne Centre ont permis de **fortement améliorer les performances de collecte depuis 2017 avec néanmoins une tendance à la hausse en déchèteries** (tendance à l'échelle nationale également).

Des marges de manœuvre existent encore : la TEOM incitative et le tri à la source des biodéchets sont des leviers puissants agissant comme des catalyseurs pour sortir du flux OMr les déchets qui pourraient être valorisés autrement, en particulier les recyclables et les biodéchets.

Les ratios apportés en déchèteries sont relativement élevés : il sera nécessaire de suivre leur évolution et de mettre en place des actions spécifiques à ces flux. En effet, on peut s'attendre à une augmentation des déchets déposés en déchèterie avec l'instauration d'une tarification incitative.

A noter que la production de déchets ne présente pas de saisonnalité forte sur le territoire : en moyenne la production d'OMR augmente de 4% entre la saison haute estivale et le reste de l'année (moyenne sur 2023 et 2024).

3.5 – Analyse AFOM prévention

ATOUT	FAIBLESSE
<p>Un service de collecte performant Le passage à la tarification incitative Un réseau d'élus locaux de proximité investis Un ratio de DMA en diminution Un potentiel de développement du compostage</p>	<p>1^{ère} formalisation du PLPDMA Une prise en compte relativement récente du volet prévention Manque de visibilité des actions Une image du service parfois négative Ratios d'apport en déchèterie important L'absence de collecte de biodéchets</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Un territoire à taille humaine facilitant la dynamique partenariale Le cadre réglementaire Une prise de conscience de la population L'extension des consignes de tri Des recycleries présentes sur le territoire La valorisation des biodéchets</p>	<p>Maintenir une dynamique partenariale sur 6 ans Initier le changement de comportement Forte production de végétaux Un équilibre budgétaire à maintenir La hausse des coûts de traitement</p>

4. LES OBJECTIFS

4.1 – Le cadre réglementaire

Les objectifs nationaux et régionaux :

	Objectifs nationaux	Objectifs bretons (PRPGD)
DMA	Réduction de 15 % des quantités de DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010	Réduction des DMA, hors végétaux, de 25% en 2030 par rapport à 2016 Zéro déchet en 2040
Végétaux		Réduction de 20 % des déchets végétaux traités en 2030 par rapport à 2016
Biodéchets	Tri à la source des biodéchets obligatoire pour tous les particuliers et les professionnels à compter du 1 ^{er} janvier 2024	Réduire la fraction fermentescible des OMr à 20% en 2025 et 15% en 2023
DNDNI (déchets non dangereux et non inertes)	Réduction de 50% des quantités en installation de stockage en 2025 par rapport à 2010	Zéro enfouissement en 2030
Déchets alimentaires	Réduction du gaspillage alimentaire de 50% entre 2015 et 2025 pour les secteurs de la distribution et de la restauration collective	
DAE (déchets d'activités économiques)	Réduction de 5% des DAE en 2030 par rapport à 2010	
Réemploi	Atteindre 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi	

4.2 – La déclinaison territoriale des objectifs

Les objectifs du territoire :



Réduire les erreurs de tri

A travers la sensibilisation, la communication : favoriser la réduction des refus de tri



Diminuer les quantités d'OMr

A travers la mise en place de la tarification incitative



Développer le tri à la source des biodéchets

A travers le compostage de proximité et de la collecte séparée



Déployer les REP en déchetteries

A travers la REP PMCB à l'égard des professionnels

5. LE PROGRAMME D' ACTIONS

5.1 – La gouvernance

La commission consultative d'élaboration et de suivi

La commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) a pour rôle de réunir les acteurs du territoire : élus référents, partenaires institutionnels, acteurs de la prévention et de la gestion des déchets, société civile, etc.

La CCES est un lieu de co-construction, chargée de :

- Construire le projet de programme local de prévention
- Dresser son bilan annuel
- Procéder à l'évaluation du PLPDMA

La CCES a joué le rôle d'équipe projet et s'est réunie à trois reprises afin d'élaboration ce premier programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

La composition de la CCES :

COLLEGE	ORGANISME/TERRITOIRE	NOM	PRENOM
Elu	Loudéac Communauté	LE JAN	Yvon
Elu	Ville de Loudéac	PRESSE	Philippe
Elu	Représentant élu - « Espace de vie de Corlay »	COURTOT	Mylène
Elu	Représentant élu - « Espace de vie de Guerlédan »	FRAVAL	Philippe
Elu	Représentant élu - « Espace de vie de Loudéac »	URVOIX	Christelle
Elu	Représentant élu - « Espace de vie de Le Mené »	AIGNEL	Gilles
Elu	Représentant élu - « Espace de vie de Merdrignac »	HESRY	Michel
Elu	Représentant élu - « Espace de vie de Plémet »	RAULT	Patrick
Elu	Représentant élu - « Espace de vie de Plouguenast-Langast »	MOREL	Jean-Luc
Elu	Représentant élu - « Espace de vie d'Uzel »	SOMMIER	Stéphane
Elu	Représentant élu - « Espace de vie de Merléac »	LEMOINE	Gervais
Société civile	ADESS Centre Bretagne	MOREL	Martine
Société civile	Maison Familiale Rurale	MOUNIER	Gwénaëlle
Société civile	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	LABBE	Pierre
Société civile	Université du Temps Libre	COLLEU	Rémi
Société civile	Seconde vie	LE QUERRE	Nicolas
Société civile	Campus du Mené	RENAUX	Stéphane
Société civile	Membre individuel – Commune de Loudéac	ALAGON	Pierre
Société civile	Membre individuel – Commune de Loudéac	LE BIHAN	Martine
Société civile	Membre individuel – Commune de Loudéac	LE ROUX	Yannick
Société civile	Membre individuel – Commune de Plumieux	SIPRA	Florence
Société civile	Membre individuel – Commune de Saint-Hervé	CLEMENT	Isabelle
Société civile	Membre individuel – Commune de Saint-Mayeux	LEVEL	Frédéric
Société civile	Membre individuel – Commune d'Uzel	GUIGO	Myriam

5.2 – Les fiches actions

Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

- **Fiche action 1-1** : Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective
- **Fiche action 1-2** : Sensibiliser la population au gaspillage alimentaire
- **Fiche action 1-3** : Favoriser la consommation responsable et les circuits courts

Axe 2 : Combattre le déchet à la source et favoriser le réemploi

- **Fiche action 2-1** : Favoriser les initiatives de réemploi et de réutilisation sur le territoire
- **Fiche action 2-2** : Renforcer l'action du STOP PUB

Axe 3 : Sensibiliser les acteurs aux actions et gestes éco-responsables

- **Fiche action 3-1** : Accompagner les associations aux bons gestes du tri lors des manifestations
- **Fiche action 3-2** : Renforcer l'éco-exemplarité
- **Fiche action 3-3** : Renforcer les actions à destination des professionnels
- **Fiche action 3-4** : Sensibiliser sur les pratiques éco-responsables

Axe 4 : Réduire la production de déchets verts et favoriser leur valorisation locale

- **Fiche action 4-1** : Proposer des actions de proximité aux usagers
- **Fiche action 4-2** : Sensibiliser aux pratiques du jardin zéro déchets

Axe 5 : Favoriser le tri à la source des biodéchets

- **Fiche action 5-1** : Favoriser le compostage individuel
- **Fiche action 5-2** : Développer le compostage partagé
- **Fiche action 5-3** : Développer le tri à la source des biodéchets en restauration collective
- **Fiche action 5-4** : Etudier une solution de collecte des biodéchets
- **Fiche action 5-5** : Sensibiliser et communiquer sur les pratiques du compostage

1.1 Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective



CIBLES :

- Cantines scolaires
- EPHAD
- Cantines collectives (hôpitaux)
- Gros restaurateurs

GAIN ENVIRONNEMENTAL :

- Diminution des denrées alimentaires gaspillées

GAINS ECONOMIQUES :

- Diminuer les tonnages d'OMr traités et transportés

COMMUNICATION :

- Site internet
- Magasine LCBC
- Lettre de sensibilisation à l'ensemble des établissements de la restauration collective du territoire sur les actions efficaces pour réduire le gaspillage alimentaire

PARTENARIATS :

- Etablissements scolaires

CONTEXTE :

Le gaspillage dans la restauration collective représente 8% du gaspillage alimentaire national. On estime qu'une personne gaspille environ 120 grammes de nourriture par repas. La loi AGECE de 2020, cible une réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective de 50% à l'horizon 2025.

OBJECTIFS :

Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective a plusieurs objectifs :

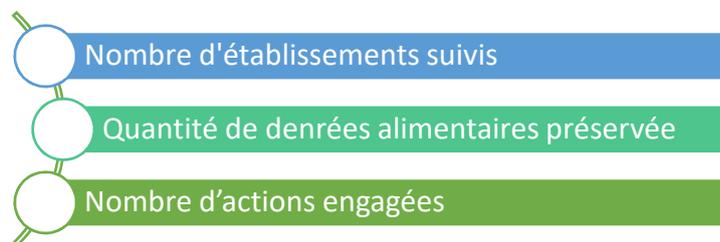
- Réduire les quantités de denrées alimentaires jetées
- Réduire la fraction d'OMr incinérées
- Favoriser le don de denrées alimentaires
- Sensibiliser les populations et les enfants au gaspillage alimentaire
- Réduire les coûts alimentaires pour les restaurants collectifs

ACTIONS :

Les actions menées pour réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective seront :

1. Réaliser des **diagnostics** dans les cantines collectives (écoles, EPHAD, etc.) afin de comprendre les pratiques des cuisiniers et des convives
2. Proposer des **plans d'action** afin de réduire le gaspillage alimentaire
3. Faire un **bilan** des résultats obtenus avec les protagonistes

INDICATEURS :



MOYENS :

- Un ambassadeur du tri et un animateur du compostage
- Supports pédagogiques de communication
- Matériels techniques pour la réalisation du diagnostic et des actions (balance, etc.)

1.2 Sensibiliser la population au gaspillage alimentaire



CONTEXTE :

En France, nous produisons 8,8 millions de tonnes de denrées alimentaires chaque année. La moitié est estimée comme gaspillée et perdue (restes de repas, fruits et légumes dégradés, date limite de consommation dépassée, etc.). Cela représente environ 63 kg par an et par personne de denrées alimentaires gaspillées en France. A travers la loi EGALIM (2018) et la loi AGEC anti-gaspillage pour une économie circulaire (2020), la France s'engage dans la prévention, le don et la transformation des denrées alimentaires avant leur gaspillage.

OBJECTIFS :

Les objectifs ciblés pour réduire le gaspillage alimentaire sont :

- Diminution des denrées alimentaires non valorisées
- Favoriser les gestes anti-gaspi
- Préserver les ressources naturelles
- Favoriser le don ou la transformation des denrées alimentaires encore consommables
- Diminuer les quantités d'OMr produites

ACTIONS :

1. Proposer des **ateliers anti-gaspi** à l'attention du grand public
2. Favoriser l'intervention de **nutritionnistes** et des professionnels du déchets dans les écoles pour sensibiliser sur les dates limites de consommation et sur les gestes de consommation éco-responsables
3. Créer des **supports pédagogiques** de communication à destination des enfants et du grand public (livrets anti-gaspi, etc.)
4. Réaliser des **actions de communication anti-gaspi** (sensibilisation au gaspillage sur les marchés, réseaux challenges anti-gaspi, affiches, vidéos, lettres d'information, etc.)
5. Favoriser la **création de synergies** entre producteurs de denrées alimentaires (maraîchers, grandes distributions, etc.) et des associations de banques alimentaires (restos du cœur, etc.)

INDICATEURS :



MOYENS :

- Un ambassadeur du tri et un animateur du compostage
- Supports pédagogiques de communication
- Matériels techniques pour la sensibilisation (stand, flammes, etc.)

CIBLES :

- Le grand public
- Les écoles

GAINS ENVIRONNEMENTAUX :

- Diminution des denrées alimentaires gaspillées
- Préservation des ressources naturelles

GAINS ECONOMIQUES :

- Diminution des quantités d'OMr traités et transportés

COMMUNICATION :

- Livrets pédagogiques
- Vidéos
- Affiches

PARTENARIATS :

- Nutritionniste
- Associations de banques alimentaires

1.3 Favoriser la consommation responsable et les circuits courts



CIBLES :

- Les cantines scolaires
- Les métiers de bouche
- Les supermarchés
- Les maraîchers

GAINS ENVIRONNEMENTAUX :

- Diminution des denrées alimentaires gaspillées
- Préservation des ressources naturelles

GAINS ECONOMIQUES :

- Diminution des quantités d'OMr traités et transportés
- Diminution des déchets à traiter par les producteurs

COMMUNICATION :

- Supports de communication
- Site internet
- Support de présentation

PARTENARIATS :

- Ecoles
- Métiers de bouche
- Maraîchers
- Supermarchés

CONTEXTE :

La consommation responsable définit l'ensemble des gestes permettant de préserver l'environnement. Cela se traduit à travers le choix de produits durables, locaux ou moins polluants. Le ministère du développement durable définit trois piliers autour de la consommation responsable : mieux acheter (produits plus écologiques), mieux consommer (moins gaspiller) et mieux jeter (favoriser le réemploi et le recyclage).

OBJECTIFS :

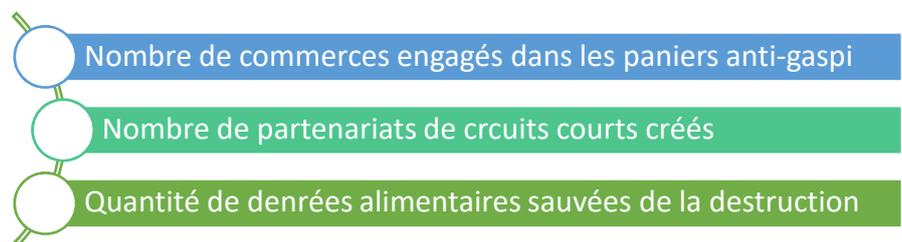
Favoriser la consommation responsable et les circuits courts ont pour objectifs de :

- Diminuer la production d'OMr
- Favoriser les gestes de consommation éco-responsables
- Diminuer les denrées alimentaires jetées
- Favoriser le don des denrées alimentaires

ACTIONS :

1. Développer la démarche de **paniers anti-gaspi** avec les commerces de bouche locaux
2. Favoriser la création de **partenariats** entre les producteurs locaux (maraîchers, bouchers, etc.) et les cantines scolaires
3. Créer des **espaces de ventes** ou de dons pour les invendus des maraîchers et des supermarchés

INDICATEURS :



MOYENS :

- Un ambassadeur du tri et un animateur du compostage
- Faire appel aux réseaux d'entreprises locaux (contacts des artisans de bouche, maraîchers, supermarchés, etc.)
- Supports de communication

2.1 Favoriser les initiatives de réemploi et de réutilisation sur le territoire



CIBLES :

- Le grand public
- Les entreprises

GAINS ENVIRONNEMENTAUX :

- Diminution des déchets en déchetteries
- Réutilisation d'objets

GAIN ECONOMIQUE :

- Diminution des quantités de déchets transportés et traités

COMMUNICATION :

- Site internet
- Presse
- Magasin Loudeac Communauté
- Livret d'information sur le réemploi
- Réseaux sociaux

PARTENARIATS :

- Recycleries du territoire
- Associations
- Entreprises

CONTEXTE :

Loudeac Communauté souhaite s'engager dans le soutien des filières de réemploi et de réparation. Afin de permettre aux objets de retrouver une seconde vie, des acteurs locaux s'investissent dans des missions de sauvegarde et de réparation. Loudeac Communauté souhaite inscrire cette démarche d'économie circulaire à ses engagements. Cette initiative s'inscrit autour des actions de prévention déchets.

OBJECTIFS :

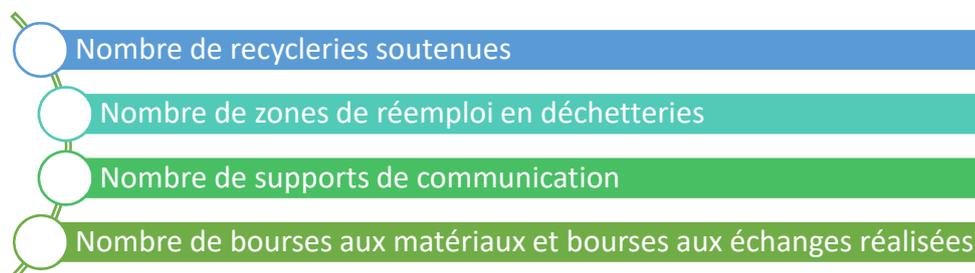
Les objectifs des engagements de réemploi et de réparations seront de :

- Diminuer la quantité de déchets en déchetteries
- Permettre la réutilisation d'objets (appareils électroniques, meubles, vélos, etc.)
- Favoriser l'émergence d'initiatives éco-responsables et locales

ACTIONS :

1. Soutenir et conventionner avec les **recycleries locales**
2. Favoriser les **zones de réemploi** sur les déchetteries
3. **Communiquer** et sensibiliser en faveur du réemploi
4. Proposer des **ateliers de réparation** d'objets et de restauration de meubles au grand public
5. Favoriser l'émergence d'une **matériauthèque**
6. Créer une **bourse aux matériaux** et une bourse aux échanges sur le territoire

INDICATEURS :



MOYENS :

- Un ambassadeur du tri
- Un caisson de réemploi sur les déchetteries
- Un espace de stockage pour la matériauxèque
- La location d'un hangar pour la bourse aux matériaux
- Des supports de communication
- La location de salle pour des ateliers de réparation et de restauration

2.2 Renforcer l'action du STOP PUB



CIBLES :

- Grand public

GAINS ENVIRONNEMENTAUX :

- Diminution de la quantité de papier imprimé
- Diminution de la quantité de déchets

GAIN ECONOMIQUE :

- Diminution de la quantité de papier transporté et traité

COMMUNICATION :

- Presse
- Site internet
- Commerçants locaux
- Mairies
- Réseaux sociaux

PARTENARIATS :

- Commerçants locaux
- Mairies

CONTEXTE :

L'initiative STOP PUB a été lancée en 2004 par le Plan national de prévention des déchets. Il permet aux citoyens d'apposer un autocollant sur leur boîte aux lettres pour empêcher le dépôt de prospectus publicitaires. Le dispositif permet donc de limiter les imprimés déposés et donc de réduire la quantité de déchets. L'ADEME estime à 11,5 kg d'imprimés publicitaires par an par habitant jetés dans les déchets papiers.

OBJECTIFS :

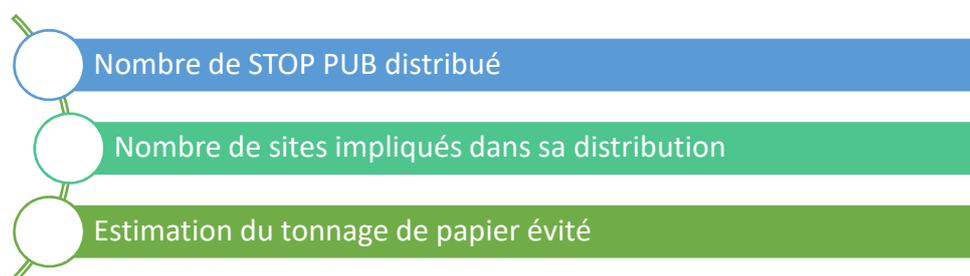
Renforcer l'initiative SPOP PUB aura pour objectifs de :

- Diminuer la quantité de papier imprimés
- Réduire la quantité de déchets produits sur le territoire et dans le tri sélectif
- Sensibiliser et responsabiliser les usagers sur leurs courriers et la quantité de déchets papiers qui en découle

ACTIONS :

1. Créer un nouveau **visuel** du STOP PUB de Loudéac Communauté
2. Réaliser une **campagne de communication** sur le STOP PUB
3. Impliquer les **commerces** dans le **réseau de distribution** du STOP PUB
4. Engager une réflexion autour du **OUI PUB**

INDICATEURS :



MOYENS :

- Un ambassadeur du tri
- Un travail du service communication pour le visuel du STOP PUB
- Une campagne de communication
- Coût d'impression des autocollants STOP PUB

3.1 Accompagner les associations du territoire aux bons gestes du TRI lors des manifestations



CIBLES :

- Associations
- Bénévoles

GAINS

ENVIRONNEMENTAUX :

- Diminuer le volume de déchets
- Améliorer la qualité du TRI

GAIN ECONOMIQUE :

- Diminuer les refus de TRI

COMMUNICATION :

- Guide manifestations
- Site internet
- Réseaux sociaux
- Sensibilisation sur le terrain

PARTENARIATS :

- Associations
- Mairies

CONTEXTE :

Chaque année Loudéac Communauté accompagne les associations du territoire lors de leurs manifestations. Le service déchets prête à titre gratuit des conteneurs OM et de CS pour le tri des déchets. Les conteneurs sont déposés gratuitement, puis collectés et ramenés au dépôt. Le traitement des déchets est également pris en charge par la communauté de communes. En contrepartie, les associations sont chargées de la bonne qualité du tri des déchets. Cette fiche permettra d'accentuer les actions à entreprendre afin d'accompagner les associations à un tri des déchets de qualité.

OBJECTIFS :

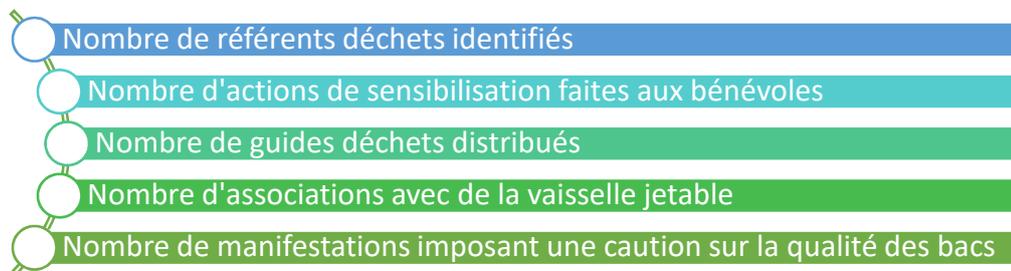
L'accompagnement des associations lors de leurs manifestations a pour objectifs de :

- Sensibiliser les acteurs au tri des déchets (bénévoles, participants, etc.)
- Améliorer la qualité du tri des déchets
- Eviter les refus de collecte
- Diminuer la quantité globale des déchets lors des manifestations

ACTIONS :

1. Nommer un **référent déchets** par association
2. Réaliser des **actions de sensibilisation** auprès bénévoles
3. Créer et distribuer un **guide déchets spécial manifestations**
4. Sensibiliser à l'utilisation de **vaisselles jetables** et de gobelets réutilisables
5. Favoriser la mise en place de **cautions** sur les conteneurs déchets lors des manifestations

INDICATEURS :



MOYENS :

- Un ambassadeur du tri
- Supports et outils de communication à créer
- Impression des guides de communication

3.2 Renforcer l'éco-exemplarité



CIBLES :

- Agents de la collectivités (administratifs, techniques, etc.)
- Agents des communes
- Elus

GAIN ENVIRONNEMENTAL :

- Diminution de la quantité de déchets

GAIN ECONOMIQUE :

- Diminution de la quantité de déchets transportés et traités

COMMUNICATION :

- Diagnostics
- Affiches
- Guide exo-exemplarité
- Site internet
- Lettres d'information

PARTENARIATS :

- Mairies

CONTEXTE :

La loi AGEC (2021) impose que les collectivités s'engagent dans des actions d'éco-exemplarité. Réduire sa quantité de déchets également sur son lieu de travail devient essentiel. Cette démarche doit permettre à chacun de se responsabiliser et de s'engager dans des initiatives quotidiennes éco-responsables (économie de papier, utilisation de tasses au lieu des gobelets, etc.)

OBJECTIFS :

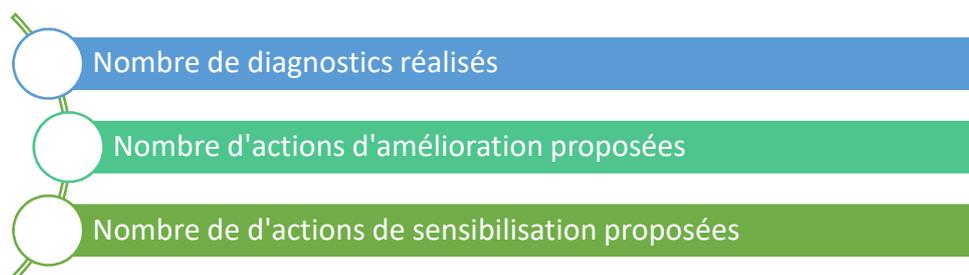
L'éco-exemplarité a pour objectifs de :

- Diminuer la quantité de déchets
- Sensibiliser les élus et les agents aux gestes éco-responsables dans leur milieu professionnel

ACTIONS :

1. Réaliser un **diagnostic** des gestes quotidiens entraînant une production de déchets sur les différents lieux de travail de Loudeac Communauté (bureaux, stations d'épuration, déchetteries, piscines, vélodrome, etc.)
2. Proposer des **actions d'améliorations** sur les sites diagnostiqués
3. Engager des **campagnes de sensibilisation** auprès des agents (ateliers, lettre d'informations, affiches, etc.)

INDICATEURS :



MOYENS :

- Un ambassadeur du tri
- Une feuille de diagnostic à réaliser
- Outils méthodologiques pour réaliser de la sensibilisation

3.3 Renforcer les actions à destination des professionnels du territoire



CIBLES :

- Les entreprises
- Les services techniques des communes

GAINS ENVIRONNEMENTAUX :

- Diminution des erreurs de tri
- Meilleur recyclage des déchets

GAIN ECONOMIQUE :

- Diminution des refus de tri
- Diminution de la quantité de déchets transportés et traités

COMMUNICATION :

- Présence terrain
- Site internet
- Presse
- Supports de communication
- Lettres d'informations

PARTENARIATS :

- Entreprises
- Mairies

CONTEXTE :

Toutes les entreprises sont dans l'obligation de trier leurs déchets. Ils doivent être séparés suivant leurs catégories : papier, bois, verre, métaux, plastiques, textiles, biodéchets, etc. Loudéac Communauté propose une collecte des emballages et des ordures ménagères aux entreprises. La qualité des conteneurs collectés ne correspond pas toujours aux règles de collecte définies (grands cartons, polystyrènes, bois et pièces métalliques doivent être déposés en déchetteries). Ces erreurs de tri induisent des refus au centre de tri.

OBJECTIFS :

Renforcer les actions de sensibilisation à destination des entreprises du territoire a pour objectifs de :

- Diminuer les refus de tri
- Diminuer la quantité de déchets collectés
- Sensibiliser les professionnels du territoire aux bons gestes du tri

ACTIONS :

1. Engager des **contrôles** des bacs des professionnels
2. Réaliser des **actions de sensibilisation** auprès des professionnels (sensibilisation au tri dans les entreprises)
3. Engager une **communication** à destination des entreprises sur les filières existantes pour le tri des déchets professionnels (huiles, bois, REP PMCB, etc.)
4. Mener la **réflexion** sur l'ouverture de la REP PMCB dans les déchetteries

INDICATEURS :



MOYENS :

- Un ambassadeur du tri
- Outils méthodologiques pour réaliser la sensibilisation
- Tournées de pré-collecte à réaliser
- Supports de communication

3.4 Sensibiliser sur les pratiques éco-responsables



CIBLES :

- Le grand public
- Les mairies
- Les associations
- Les écoles

GAINS ENVIRONNEMENTAUX :

- Diminution des déchets
- Préservation des ressources naturelles

GAIN ECONOMIQUE :

- Diminution des quantités de déchets transportés et traités

COMMUNICATION :

- Kits nouveaux arrivants
- Newsletter
- Affiches
- Lettre d'informations
- Site internet
- Réseaux sociaux

PARTENARIATS :

- Mairies
- Associations
- Magasins de vente en vrac
- Recycleries

CONTEXTE :

Les habitants de Loudeac Communauté produisent environ 621 kg de déchets par an et par habitant. Une partie de ces déchets pourraient être évités avec des pratiques éco-responsables. Elles regroupent les actions autour de la limitation de la consommation d'eau, d'énergie, changer ses pratiques de consommation, etc. Autant d'initiatives ayant un impact sur la production de déchets.

OBJECTIFS :

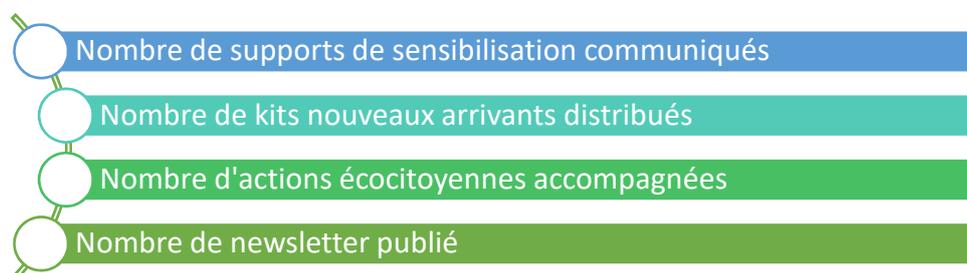
Sensibiliser sur les pratiques éco-responsables a pour objectifs de :

- Diminuer la production de DMA
- Permettre une consommation plus éco-responsable de la population
- Préserver les ressources naturelles

ACTIONS :

1. Engager une **communication** sur les gestes éco-responsables (réduire les achats de produits à usage unique, favoriser l'eau du robinet, réaliser ses produits d'entretien, utiliser la consigne et le vrac, etc.)
2. Déployer un **kit de sensibilisation** aux nouveaux arrivants sur le territoire
3. **Accompagner** les actions écocitoyennes (ex : ramassage des déchets, etc.). Apporter un soutien technique et pédagogiques sur ces actions (prêt de bacs, logistique, sensibilisation, etc.).
4. Créer une **newsletter** déchets à destination des élus, mairies et citoyens

INDICATEURS :



MOYENS :

- Un ambassadeur du tri
- Supports de communication à créer
- Impression des kits nouveaux arrivants
- Logistique de transport des bacs
- Outils informatiques pour créer une newsletter

4.1 Proposer des actions de proximité aux usagers



CIBLES :

- Grand public
- Associations

GAINS ENVIRONNEMENTAUX :

- Diminuer le volume de déchets verts transportés
- Utilisation des déchets verts en ressources

GAIN ECONOMIQUE :

- Diminution des quantités de déchets verts à traiter

COMMUNICATION :

- Presse
- Lettres d'informations
- Site internet
- Réseaux sociaux

PARTENARIATS :

- Associations
- Mairies

CONTEXTE :

L'apport de déchets verts représente près de 50% des volumes de déchets apportés en déchetteries. Ceux-ci représentent une charge pour la collectivité. L'espace de stockage nécessaire est volumineux. Leur broyage a un coût financier important pour la collectivité. Des solutions de gestion des déchets verts en proximité pourraient permettre de diminuer les apports en déchetteries et de les gérer in situ.

OBJECTIFS :

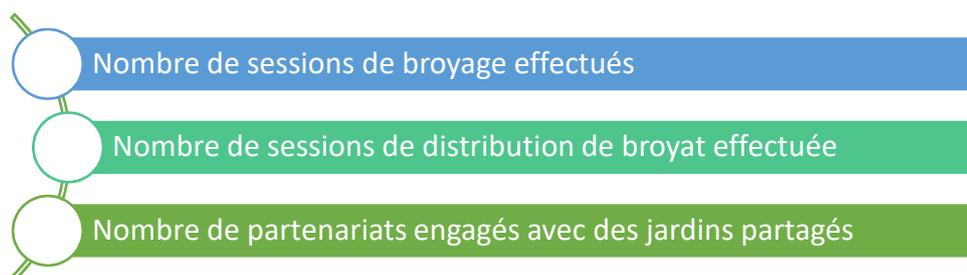
Proposer des actions de gestion des déchets verts en proximité a pour objectif de :

- Diminuer les apports de déchets verts en déchetteries
- Gérer et valoriser les déchets verts in situ au jardin
- Sensibiliser les usagers à la gestion des déchets de jardin

ACTIONS :

1. Proposer des **sessions de broyage** des déchets verts en déchetteries
2. Réaliser une **distribution du broyat** de déchetteries aux usagers
3. Entreprendre des **partenariats** avec des jardins partagés

INDICATEURS :



MOYENS :

- Un animateur du compostage et de la gestion des déchets verts
- Un broyeur
- Un espace en déchetterie pour la distribution de broyat
- Partenariat avec des associations de jardins partagés

4.2 Sensibiliser aux pratiques du jardin zéro déchet



CIBLES :

- Grand public
- Professionnels du jardinage

GAINS ENVIRONNEMENTAUX :

- Diminuer le volume de déchets verts transportés
- Utilisation des déchets verts en ressources

GAIN ECONOMIQUE :

- Diminution des quantités de déchets verts à traiter

COMMUNICATION :

- Ateliers
- Site internet
- Réseaux sociaux
- Sensibilisation en déchetteries
- Supports de communication

PARTENARIATS :

- Entreprises de jardinage
- Mairies

CONTEXTE :

Les déchets verts représentent la part la plus importante de déchets apportés en déchetteries, environ 10 000 tonnes par an à Loudéac Communauté. Des solutions existent pour gérer les déchets verts directement au jardin : le paillage, le choix des espèces, etc. Le gestion in situ des déchets verts permet de limiter les intrants dans les jardins et de limiter les transports vers les déchetteries.

OBJECTIFS :

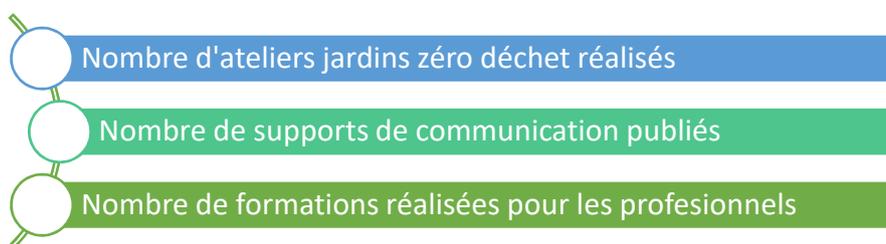
Sensibiliser les usagers aux pratiques du jardin zéro déchet a pour objectif de :

- Diminuer la quantité de déchets verts apportés en déchetteries
- Diminuer l'apport d'intrants dans les jardins
- Acquisition de connaissances par les usagers

ACTIONS :

1. Proposer des **ateliers jardins zéro déchet** aux grand public (valorisation du broyat, de la pelouse, du compost, favoriser les espèces à croissance lente, à petit développement et locale)
2. Renforcer la **communication** autour des pratiques de jardinage zéro déchet (témoignages, articles réseaux sociaux, sensibilisation en déchetteries, etc.)
3. **Former les professionnels du jardinage** (paysagistes, ESAT, agents communaux d'entretien des espaces verts, etc.) aux pratiques de jardinage zéro déchets (réutilisation de déchets verts en paillage, fabrication de haies benjes, etc.)

INDICATEURS :



MOYENS :

- Un animateur du jardinage
- Stands et flammes
- Un guide du jardin zéro déchet
- Panneaux d'information

5.1 Favoriser le compostage individuel



CIBLES :

- Foyers avec jardins
- Entreprises avec jardins

GAINS ENVIRONNEMENTAUX :

- Diminution du volume de déchets transportés et incinérés
- Utilisation du compost en engrais naturel et local

GAINS ECONOMIQUES :

- Diminution des coûts de transport et de traitement des OMr

COMMUNICATION :

- Guide du compostage
- Site internet
- Lettres d'information
- Magasine LCBC
- Formations LCBC
- Site internet

PARTENARIATS :

- Mairies

CONTEXTE :

Le tri à la source des biodéchets est obligatoire pour les particuliers et les professionnels depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément à la loi antigaspillage de 2020. Un tiers des déchets de la poubelle ordures ménagères sont des déchets fermentescibles. Au vu du caractère principalement rural de Loudéac Communauté, le territoire présente un potentiel pour le déploiement du compostage individuel.

OBJECTIFS :

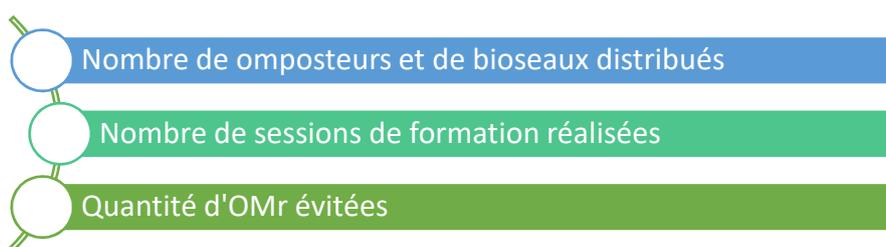
Favoriser le déploiement des composteurs individuels a pour objectif de :

- Diminuer la quantité d'OMr collectées et traitées
- Sensibiliser la population au compostage des biodéchets localement au sein des foyers

ACTIONS :

1. Proposer la **distribution de composteurs individuels** et de bioseaux subventionnés par Loudéac Communauté
2. **Former** les acquéreurs de composteurs aux bons gestes du compostage

INDICATEURS :



MOYENS :

- Un animateur du compostage
- Achat des composteurs individuels et des bioseaux
- Stands et panneaux d'information
- Supports de communication
- Guide du compostage
- Fourgon pour les distributions

5.2 Développer le compostage partagé



CIBLES :

- Habitats collectifs
- Foyer sans jardin
- Commerces de ville

GAINS

ENVIRONNEMENTAUX :

- Diminution des OMr incinérées
- Valorisation des biodéchets localement
- Valorisation des biodéchets en engrais naturels

GAIN ECONOMIQUE :

- Diminution des coûts de transport et de traitement des OMr

COMMUNICATION :

- Guide du compostage
- Formations
- Réseaux sociaux
- Presse
- Bulletins communaux
- Site internet

PARTENARIATS :

- Associations de jardins partagés
- Mairies

CONTEXTE :

Le tri à la source des biodéchets est une obligation réglementaire depuis le 1^{er} janvier 2024. Afin de répondre aux enjeux environnementaux sur l'ensemble du territoire, Loudéac Communauté va développer le compostage partagé dans les centres-bourgs pour les habitats collectifs et les foyers ne disposant pas de jardin.

OBJECTIFS :

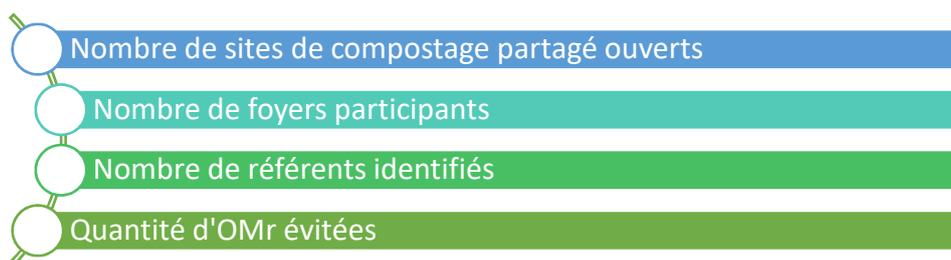
Développer le compostage partagé a pour objectif de :

- Diminuer les quantités d'OMr
- Valoriser localement les biodéchets
- Sensibiliser la population des centres-bourgs au compostage

ACTIONS :

1. Développer des sites de **compostage partagé** en centres-bourgs et au sein des jardins partagés
2. **Former** la population participante aux techniques du compostage
3. Réaliser le **suivi** des sites de compostage partagé
4. Créer un **réseau de référents** de sites de compostage partagé

INDICATEURS :



MOYENS :

- Un animateur du compostage
- Achat des composteurs collectifs et des bioeaux
- Fourgon avec remorque pour l'apport de la matière sèche aux sites de compostage partagé
- Outils pour assurer le brassage et le transfert du compost
- Signalétiques de communication à installer sur les sites

5.3 Développer le tri à la source des biodéchets en restauration collective



CIBLES :

- Etablissements scolaires
- EPHAD
- Cuisines centrales

GAINS ENVIRONNEMENTAUX :

- Diminution de la quantité d'OMr incinérées
- Traitement des biodéchets localement

GAIN ECONOMIQUE :

- Diminution des coûts de transport et de traitement des OMr

COMMUNICATION :

- Présence terrain
- Lettres d'information
- Site internet

CONTEXTE :

Le tri à la source des biodéchets est une obligation réglementaire pour tous les professionnels à compter du 1^{er} janvier 2024. Suivant les caractéristiques des entreprises, la démarche peut présenter des freins notoires. Les volumes trop importants, l'espace et le personnel insuffisants, le manque de connaissances, etc. sont autant de raisons évidentes aux établissements pour ne pas se lancer dans le traitement de leurs biodéchets. Loudéac Communauté va donc proposer les outils permettant aux établissements de se lancer dans l'initiative.

OBJECTIFS :

Développer le tri à la source des biodéchets en restauration collective a pour objectifs de :

- Diminuer la quantité d'OMr collectées
- Traiter localement les biodéchets des établissements
- Sensibiliser les élèves au sujet du compostage
- Diminuer les coûts de traitement des déchets aux établissements

ACTIONS :

1. **Prendre contact** avec les établissements avec de la restauration collective
2. **Réaliser un diagnostic** de leurs volumes de biodéchets et de leur potentiel implication dans une démarche de compostage (espace, mains d'œuvre, etc.) ou de collecte
3. Proposer un **accompagnement** au compostage ou à la collecte

INDICATEURS :



MOYENS :

- Un animateur du compostage
- Achat de composteurs collectifs
- Une solution de collecte et de traitement des biodéchets opérationnelle sur le territoire
- Guide du compostage

5.4 Etudier une solution de collecte des biodéchets pour les usagers et les professionnels



CIBLES :

- Grand public
- Professionnels

GAIN ENVIRONNEMENTAL :

- Diminuer la quantité d'OMr incinérées

GAIN ECONOMIQUE :

- Diminution des coûts de transport et de traitement des OMr

COMMUNICATION :

- Interne

PARTENARIATS :

- Entreprises

CONTEXTE :

Dans le but de répondre à la réglementation de la loi AGEC (2020), Loudéac Communauté souhaite proposer aux usagers et aux professionnels du territoire une solution de collecte des biodéchets. Une étude technique, financière et opérationnelle devra être effectuée pour en mesurer les impacts.

OBJECTIFS :

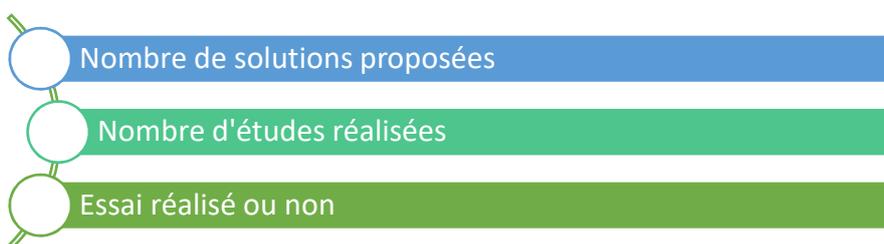
Etudier une solution de collecte des biodéchets sur le territoire a pour objectifs de :

- Dimensionner la faisabilité opérationnelle et le coût financier d'une collecte de biodéchets
- Faire émerger des solutions de collecte et de traitement
- A termes, de diminuer la quantité d'OMr traitées
- A termes, de proposer une solution de tri à la source des biodéchets à l'ensemble des acteurs du territoire

ACTIONS :

1. Etude des **solutions de collecte et de traitement** sur le territoire
2. Etude des **coûts financiers** des solutions envisagées
3. Etude des **modalités opérationnelles** des solutions envisagées
4. **Essai** sur une durée déterminée de la solution retenue

INDICATEURS :



MOYENS :

- Un responsable de service pour réaliser l'étude
- Véhicule pour démarcher
- Outils informatiques (Excel, Word, etc.)
- Coût de l'essai sur une durée déterminée

5.5 Sensibiliser et communiquer sur les pratiques du compostage



CIBLES :

- Grand public
- Elèves

GAIN ENVIRONNEMENTAL :

- Diminution de la quantité d'OMr incinérées

GAIN ECONOMIQUE :

- Diminution des coûts de transport et de traitement des OMr

COMMUNICATION :

- Guide du compostage
- Panneaux de communication
- Site internet
- Réseaux sociaux

PARTENARIATS :

- Mairies
- Ecoles

CONTEXTE :

Loudéac Communauté souhaite proposer des solutions de tri à la source des biodéchets sur son territoire. Afin d'inciter la population au compostage et d'en améliorer sa pratique et son efficacité, Loudéac Communauté devra apporter l'information nécessaire aux utilisateurs.

OBJECTIFS :

Sensibiliser et communiquer sur les pratiques du compostage a pour objectifs de :

- Informer les usagers de la disponibilité de composteurs et bioseaux subventionnés
- Apporter les connaissances nécessaires pour une bonne pratique du compostage
- Diminuer les quantités d'OMr traitées

ACTIONS :

1. Réaliser des **ateliers initiatifs** au compostage pour le grand public (ex : semaine tous au compost).
2. Réaliser des **initiations** au compostage dans les écoles
3. **Communiquer** sur les avantages, le fonctionnement et les bienfaits du compostage à travers différents canaux de communication (tutoriels vidéo, réseaux sociaux, etc.).

INDICATEURS :



MOYENS :

- Un animateur du compostage
- Stands, tables, grilles
- Panneaux de communication